

Réunion *secteur Malémont*

26 février 2026



EPTB
CHARENTE
Établissement Public Territorial de Bassin Charente



Objectifs :

- ③ Rappel du contexte
- ③ Rôle des différentes structures
- ③ Etat des lieux de la qualité de l'eau et de l'assollement
- ③ Actions engagées : le PGAE
- ③ Autres actions à engager ?



Reconquête de la qualité de l'eau : les captages du fleuve Charente

Contexte et enjeux du territoire

COULONGE ET ST HIPPOLYTE

2 500 km²

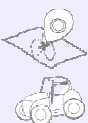
Superficie de l'AAC

162 000 ha

de Surface Agricole Utile totale

3500

exploitations agricoles



- 30 % à 40% de l'eau potable du département de la Charente-Maritime
- Le **plus grand territoire** Re-Sources de Nouvelle-Aquitaine
- Enjeux **Herbicides / Fongicides** et Nitrates
- Des engagements fort >> **36 signataires**

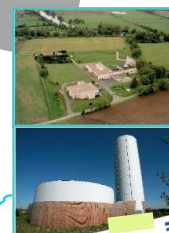
Usine Lucien Grand ST-HIPPOLYTE



Prélèvement annuel : 11 Mm³

Population desservie : 300 000 / 530 000 personnes (période estivale).

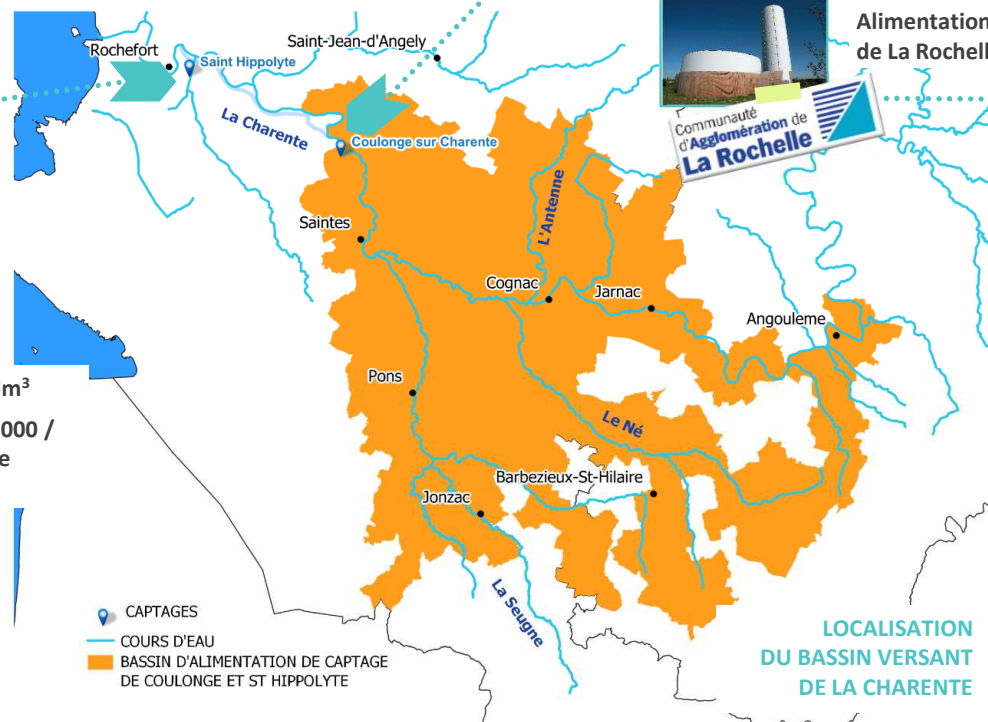
Usine de Coulonge ST-SAVINIEN



Prélèvement annuel : 6 Mm³

Population desservie : 100 000 personnes

Alimentation de l'agglomération de La Rochelle



Reconquête de la qualité de l'eau : les captages du fleuve Charente

Bruits de fond en
augmentation
(similaire aux
eaux
souterraines)



NITRATES : Tendances d'évolution au captage de Coulonge

Norme 50 mg/l :

>> pour l'eau distribuée aux
consommateurs

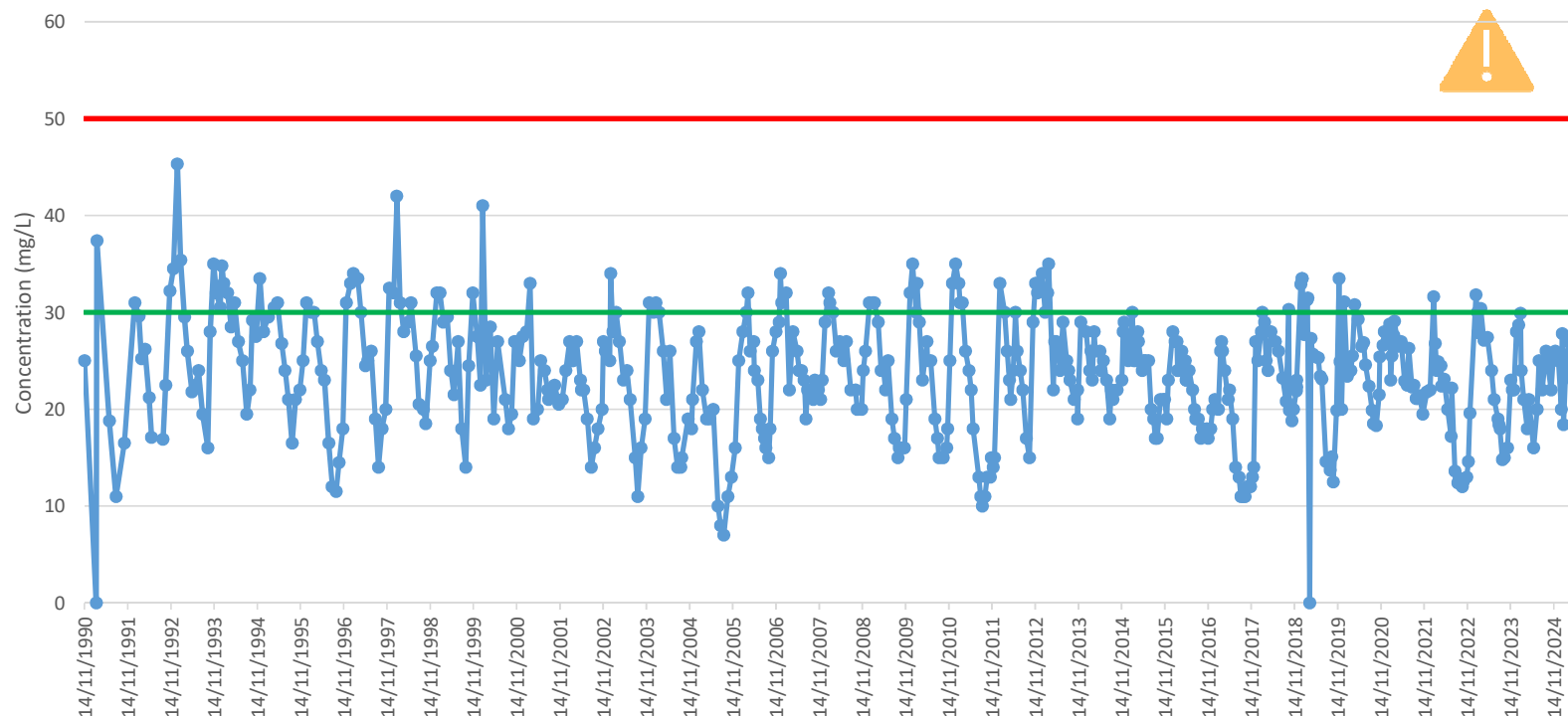
>> pour l'utilisation des eaux
brutes de surface pour la
potabilisation



Objectif = max 30 mg/l

>> importance de maintenir
une concentration en dessous
de 30 mg/l car le fleuve
Charente dilue les captages
en eau souterraine du
département

Concentrations en nitrates au captage de Coulonge



Reconquête de la qualité de l'eau : les captages du fleuve Charente



Seuil de potabilité = 0,1 µg/L



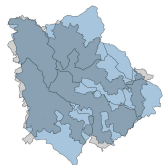
PESTICIDES : Aux CAPTAGES de Coulonge et St Hippolyte

>> Des tendances qui se maintiennent en 2023

- 10 molécules ont été identifiées comme « problématiques » aux captages car $C_{max} > 0,1 \mu\text{g/l}$ ou fréquence de quantification > 50% (données 2015-2018) :
 - >> Glyphosate / AMPA (C_{max} en 2023 = $0,36 \mu\text{g/l}$)
 - >> Chlortoluron
 - >> Diméthénamide
 - >> S – Métolachlore / ESA Métalochlore / OXA Métolachlore
 - >> Atrazine déséthyl / Atrazine déséthyl déisopropyl
 - >> Métaldéhyde
- Depuis 2021, 4 nouvelles molécules suivies et qui dépassent le seuil de potabilité :
 - >> Fosétyl Aluminum (C_{max} en 2022 = $0,24 \mu\text{g/l}$)
 - >> Prosulfocarde
 - >> Propyzamide
 - >> Chlorothalonil R471811

Et les autres molécules : Flazasulfuron quantifié de plus en plus aux captages mais en dessous des seuils de potabilité

Reconquête de la qualité de l'eau



SUR LE BASSIN ... 2024

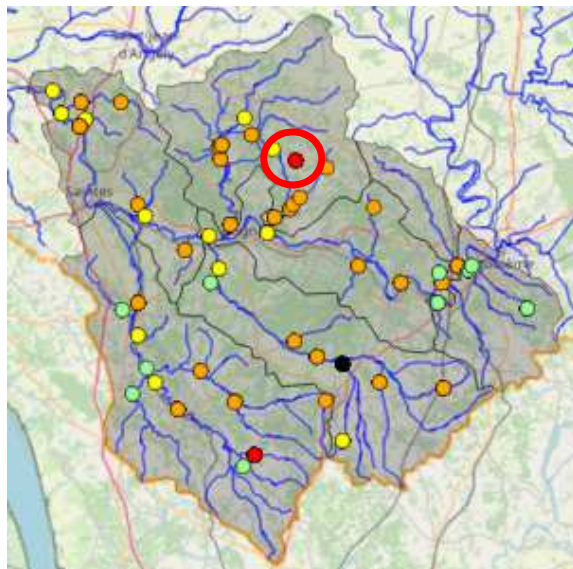
Le Malémont à Sainte-Sévère

- Glyphosate : 3,8 µg/L (26/03/2024)
- AMPA : 6,5 µg/L (21/11/2024)
- Fosétyl : 0,26 µg/L

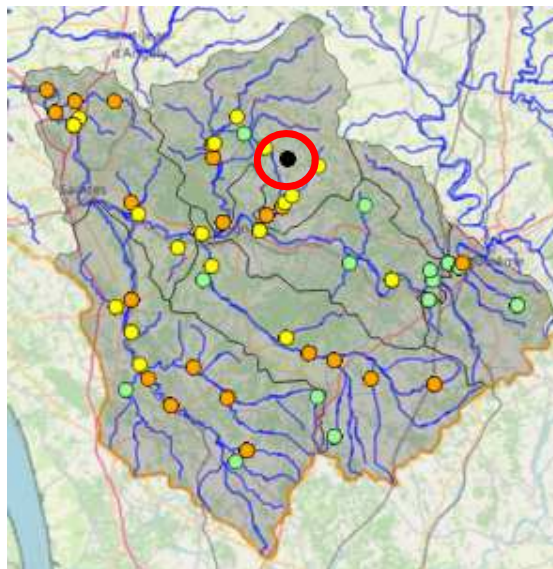


Seuil de potabilité = 0,1 µg/L

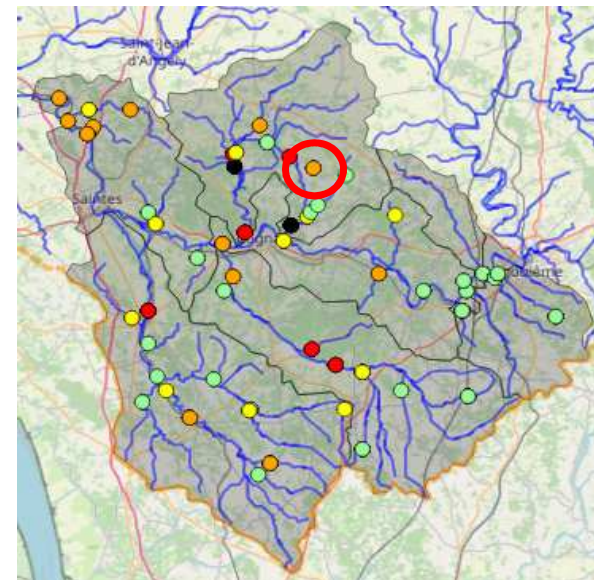
Glyphosate



AMPA



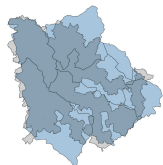
Fosétyl



Catégories [µg/L]

● [0; 0.05[● [0.05; 0.1[● [0.1; 1[● [1; 5[● ≥5

Reconquête de la qualité de l'eau



SUR LE BASSIN ... 2025

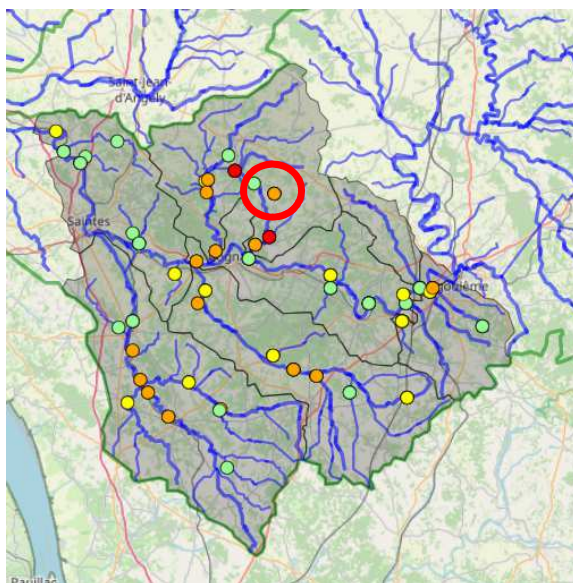


Seuil de potabilité = 0,1 µg/L

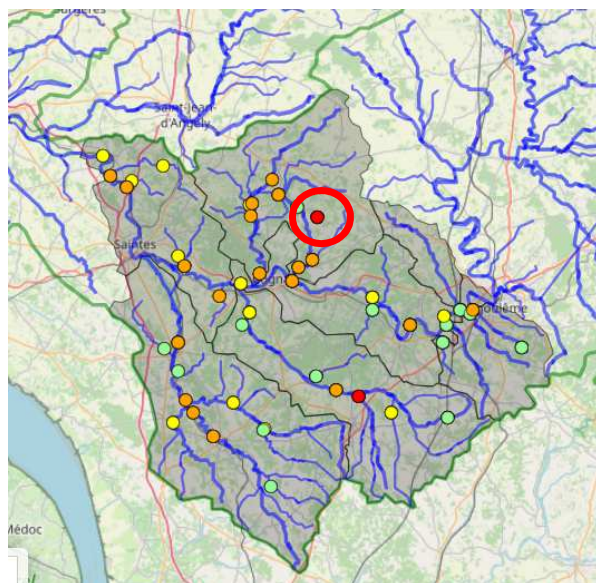
Le Malémont à Sainte-Sévère

- Glyphosate : 0,9 µg/L (21/05/2025)
- AMPA : 3,9 µg/L (19/11/2025)
- Fosétyl : 18 µg/L (21/05/2025)

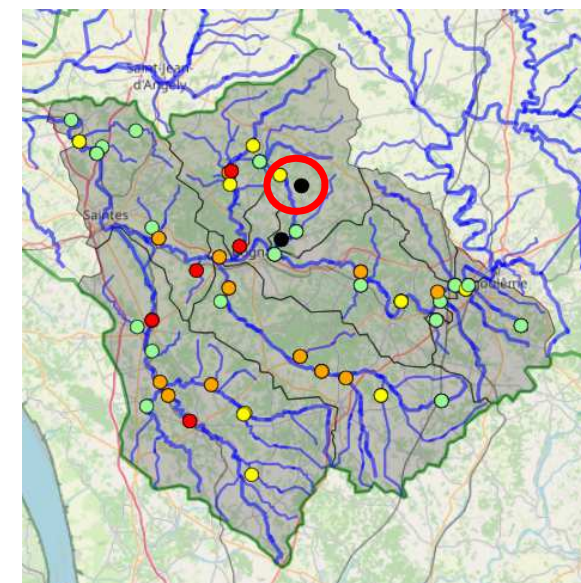
Glyphosate



AMPA



Fosétyl



Catégories [µg/L]

● [0; 0.05] ● [0.05; 0.1] ● [0.1; 1] ● [1; 5] ● ≥5

8 ambitions partagées en 17



Viser « 0 herbicides en vigne »



Viser « 0 utilisation des molécules qui dépassent le seuil de potabilité aux captages en Grandes Cultures »



Développer l'Agriculture Biologique

Promouvoir les certifications environnementales



Viser 100 % des sols couverts en « période à risque »



Augmenter les surfaces des cultures à Bas Niveau d'Intrants (BNI)



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

aux captages de Coulonge et Saint-Hippolyte

NITRATES (objectif = $C_{max} < 30 \text{ mg/l}$)

PESTICIDES (objectif : 0 molécules qui dépassent le seuil de potabilité)



Augmenter les infrastructures agroécologiques



Augmenter les surfaces en herbes



Autres actions spécifiques au PAT COSH

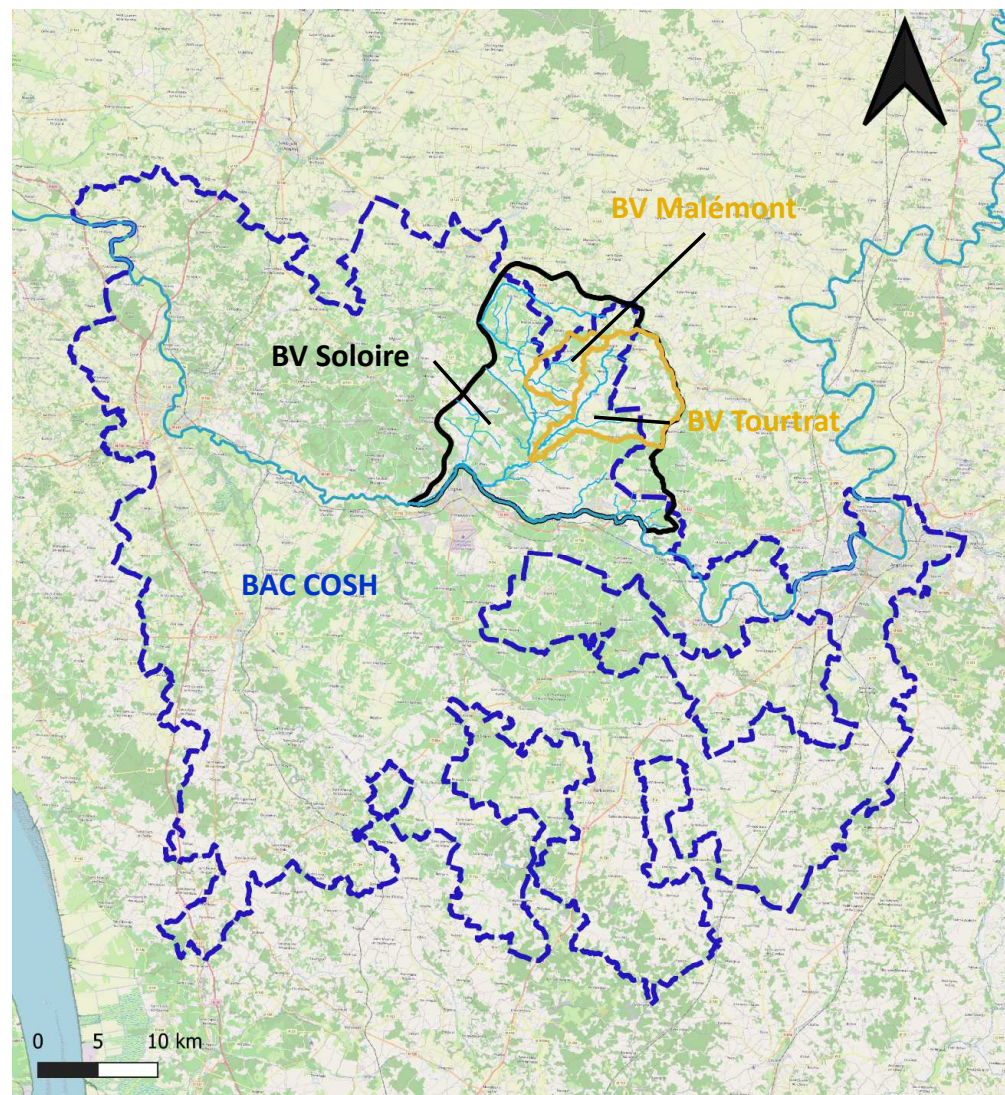
>> Démarche en cours sur les bassins versants du Tourtrat et de Malémont

>> Problématique Fosétyl

>> Aides directes

Démarche Malémont

Localisation



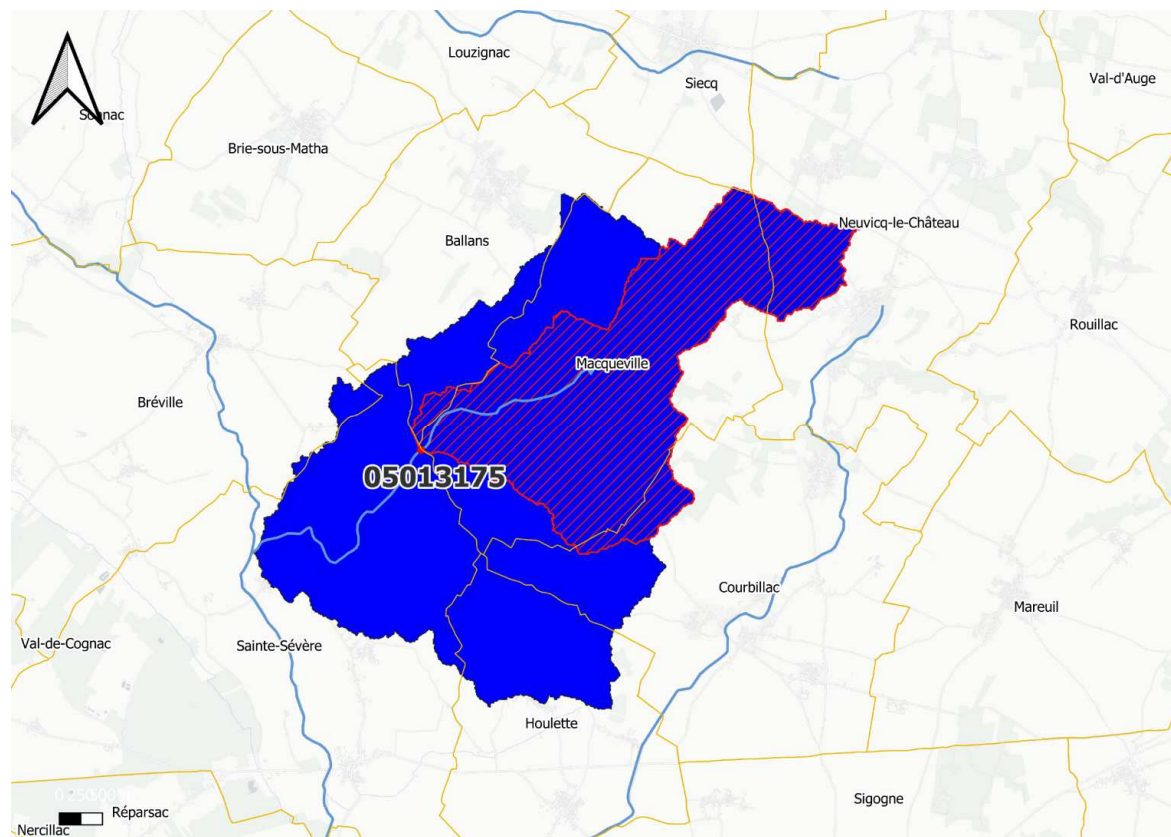
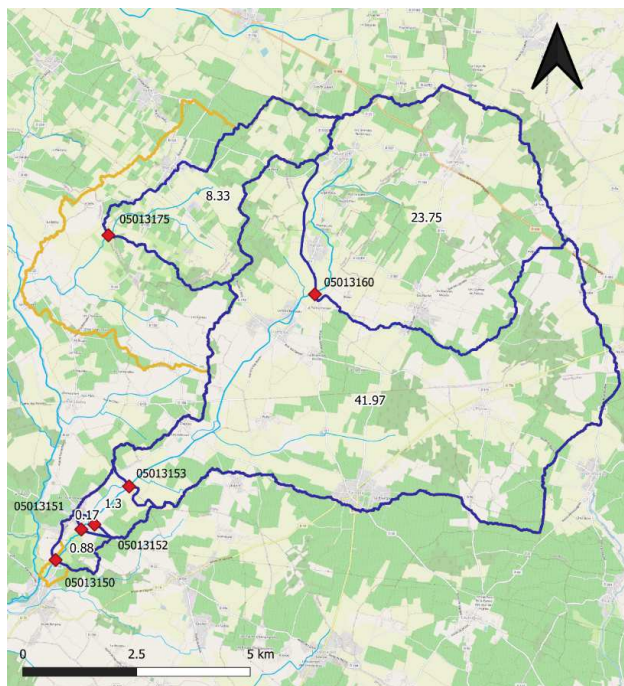
Démarche Malémont



Bassins versants « alimentant » les stations de suivi qualité

>> Délimitation des sous bassins
avec comme exutoire les différentes
stations de suivi qualité

Station 05013175, le Malémont à St Sévère



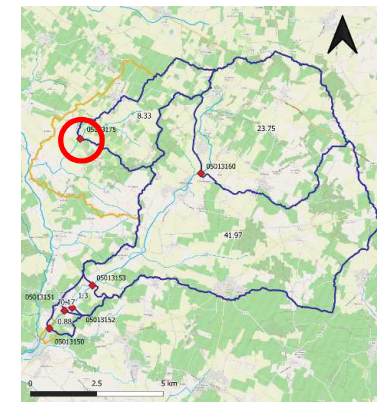
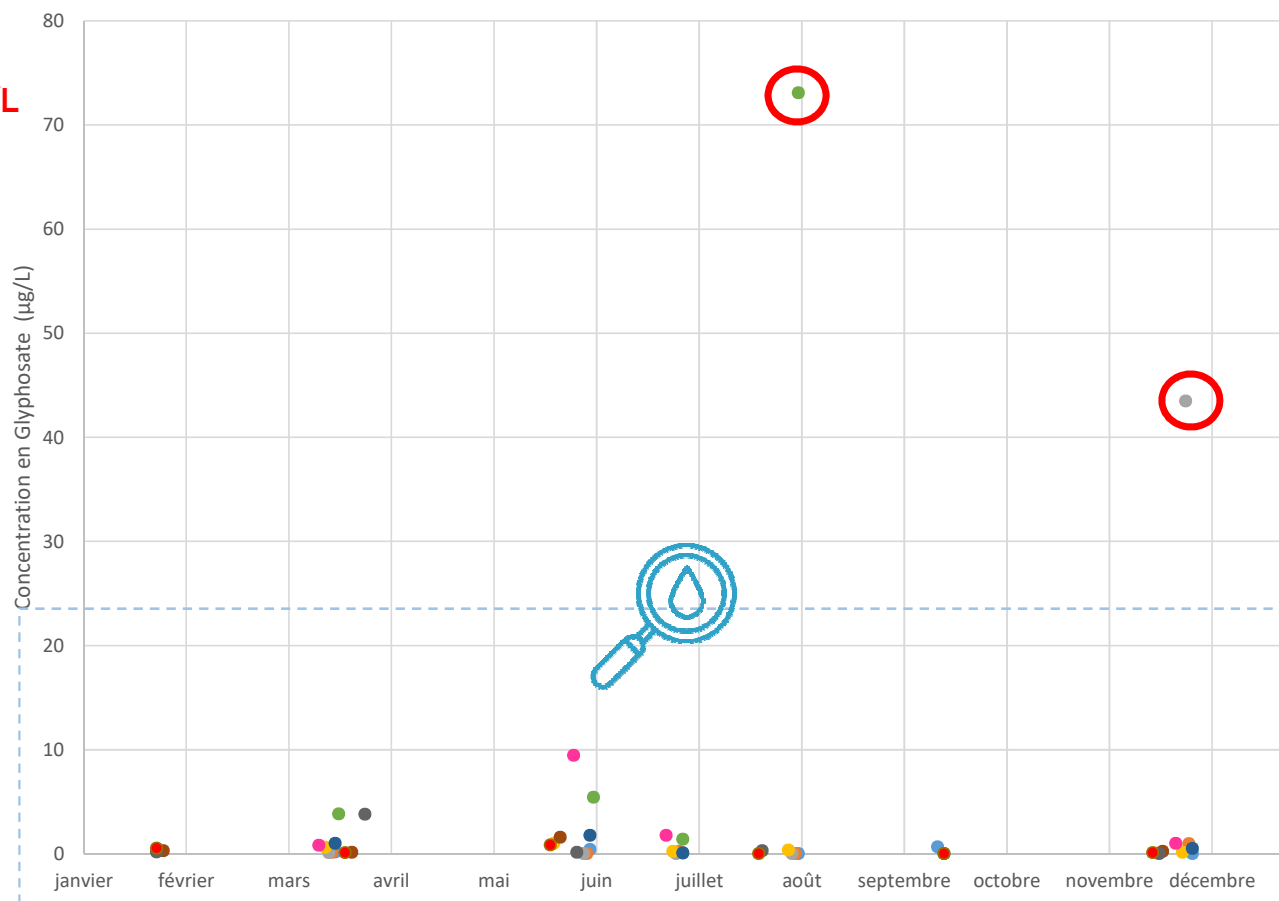
Démarche Malémont

Glyphosate

Rappel seuil eau distribuée :
0,1 µg/L

Des valeurs extrêmes :
Novembre 2018 : 43,5 µg/L
Aout 2021 : 73,1 µg/L

Station 5013175 - Concentration en Glyphosate - Comparaison des années 2016 à 2025



Station 05013175,
le Malémont à
St Sévère

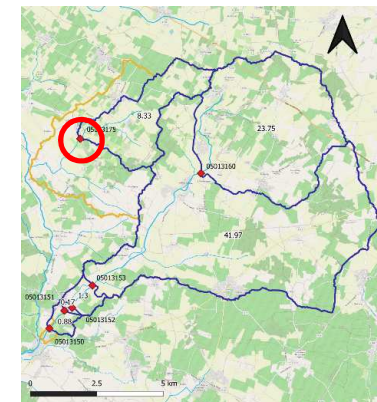
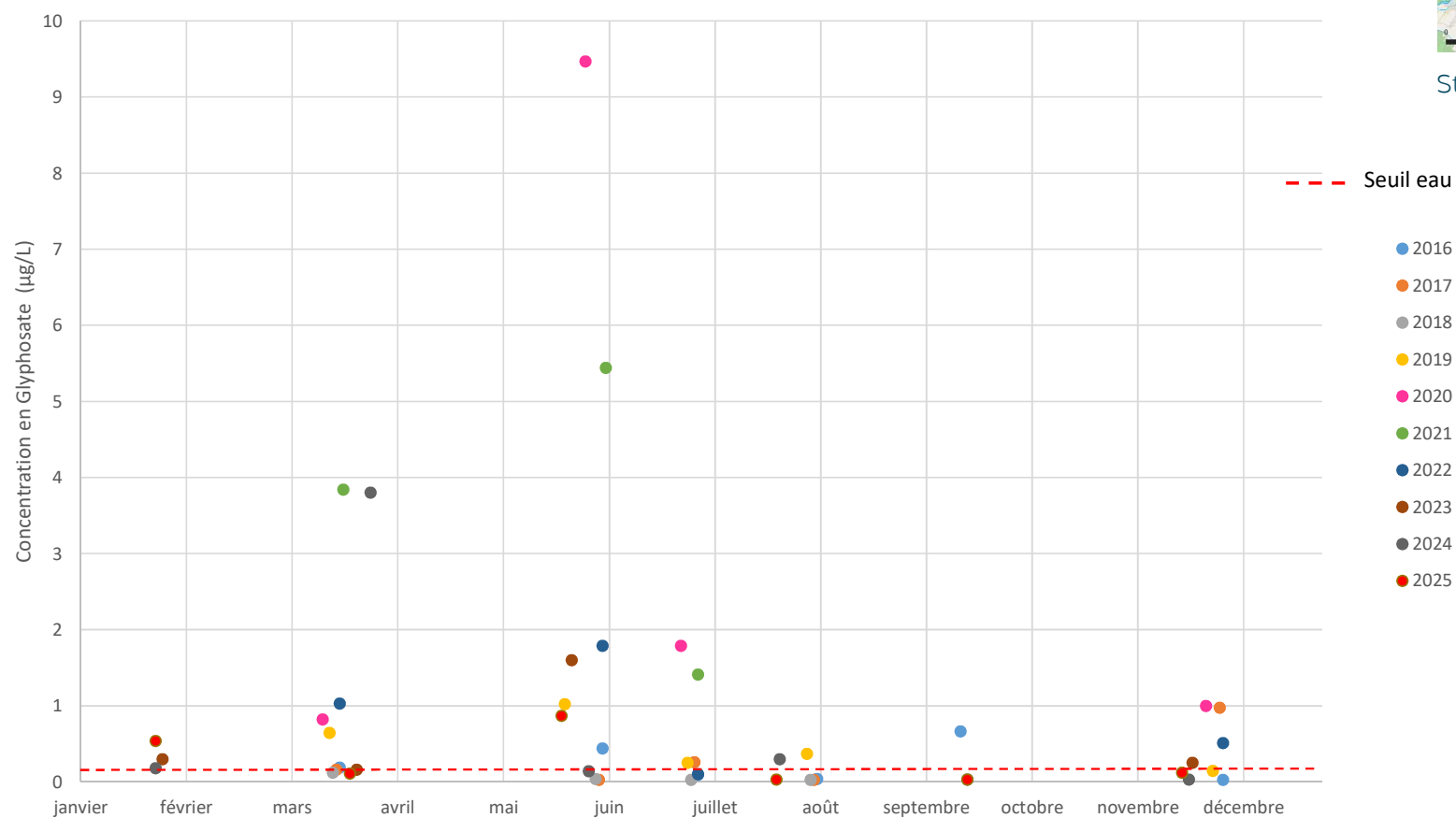
Démarche Malémont

Glyphosate



Rappel seuil eau distribuée :
0,1 µg/L

Station 5013175 - Concentration en Glyphosate - Comparaison des années 2016 à 2025



Station 05013175,
le Malémont à
St Sévère

Démarche Malémont

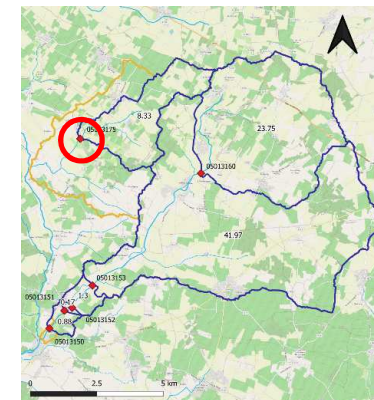
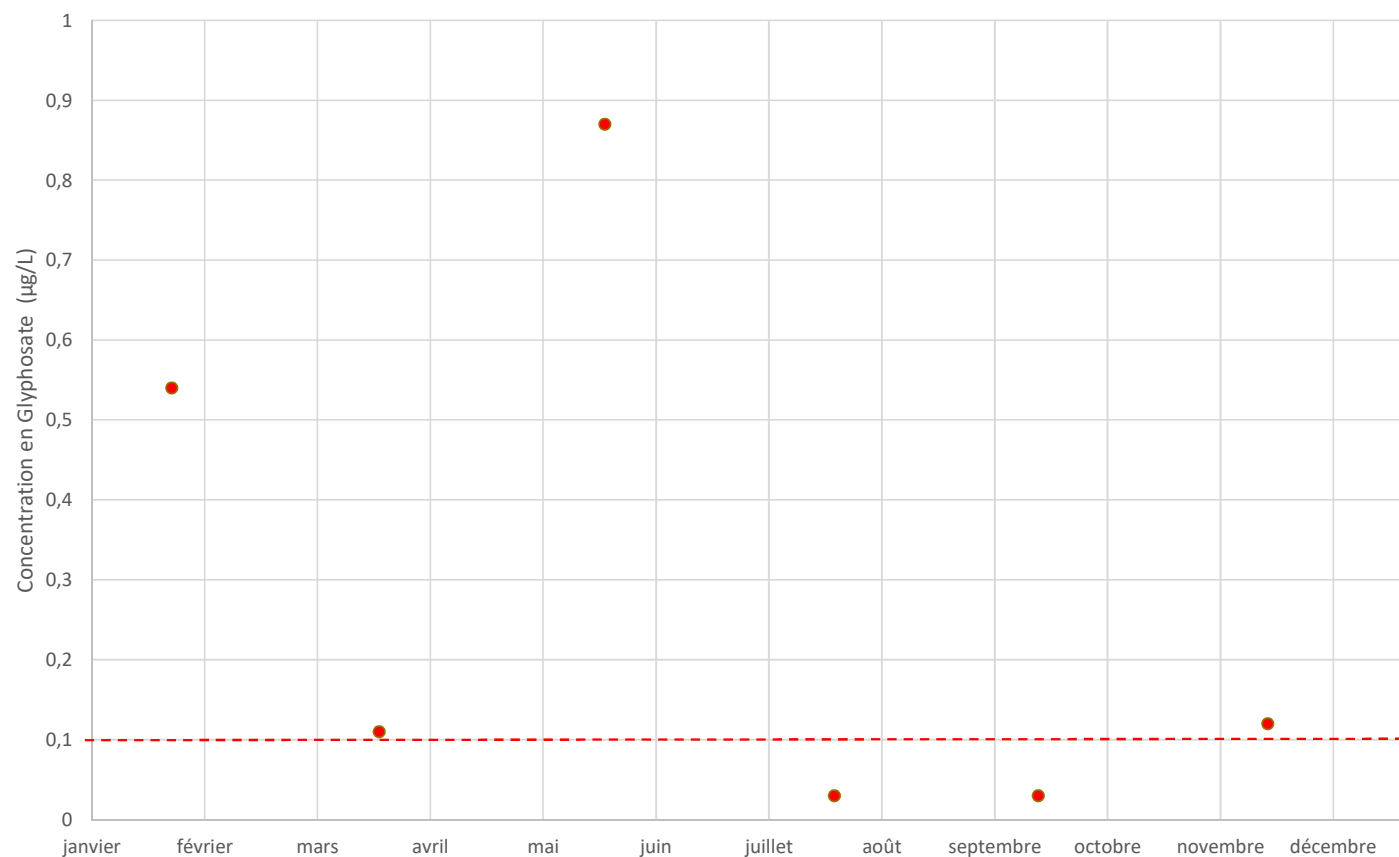
Glyphosate

Rappel seuil eau distribuée :
0,1 µg/L



Focus 2025 :
6 prélèvements
dont 4 au dessus
du seuil

Station 5013175 - Concentration en Glyphosate – 2025



Station 05013175,
le Malémont à
St Sévère

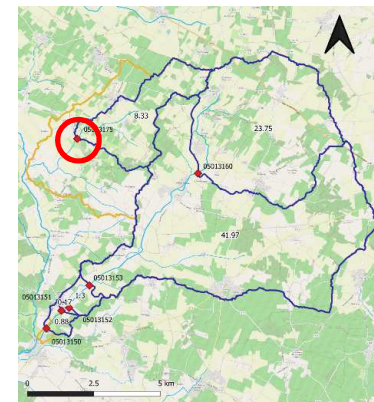
--- Seuil eau potable

● 2025

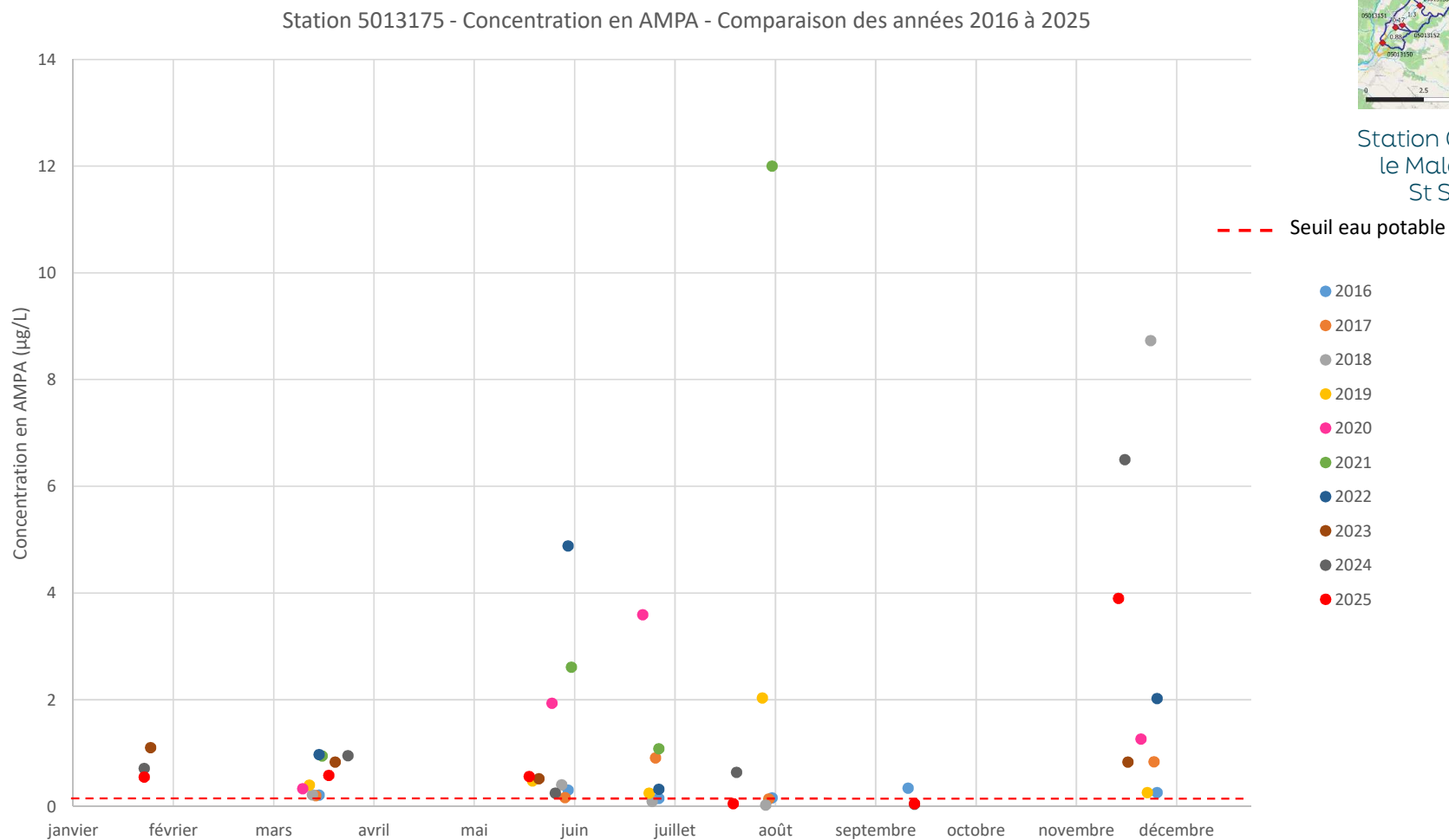
Démarche Malémont

AMPA

Rappel seuil eau distribuée :
0,1 µg/L



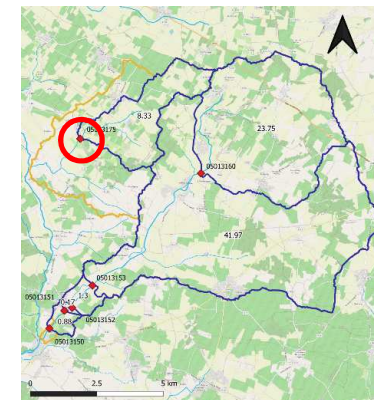
Station 05013175,
le Malémont à
St Sévère



Démarche Malémont

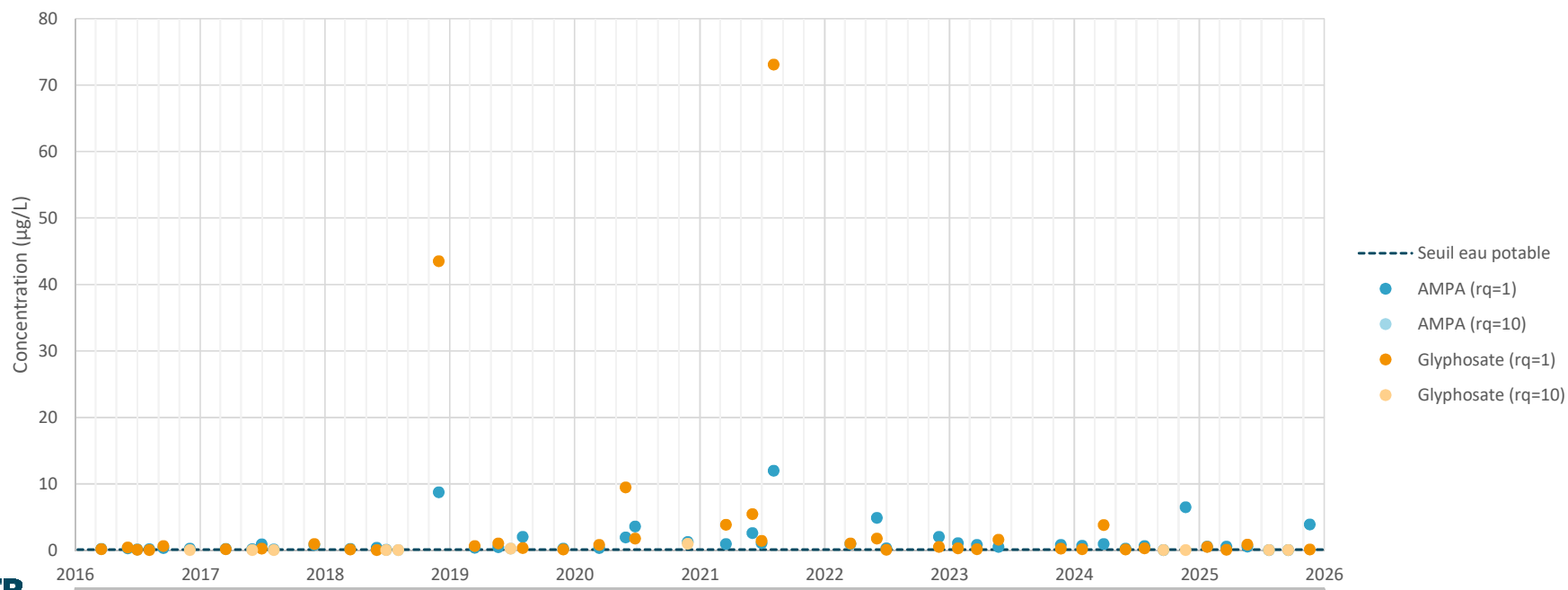
Glyphosate - AMPA

Rappel seuil eau distribuée :
0,1 µg/L



Station 05013175,
le Malémont à
St Sévère

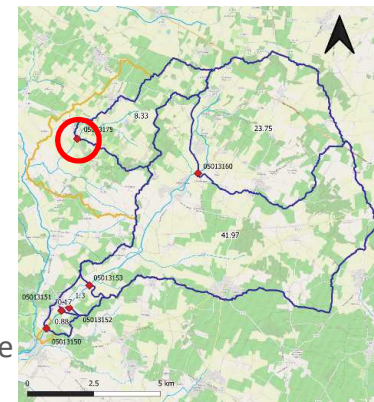
Concentration en AMPA et en glyphosate au niveau de la station 5013175 entre le 01/01/2016 et le 31/12/2025



Démarche Malémont

Glyphosate - AMPA

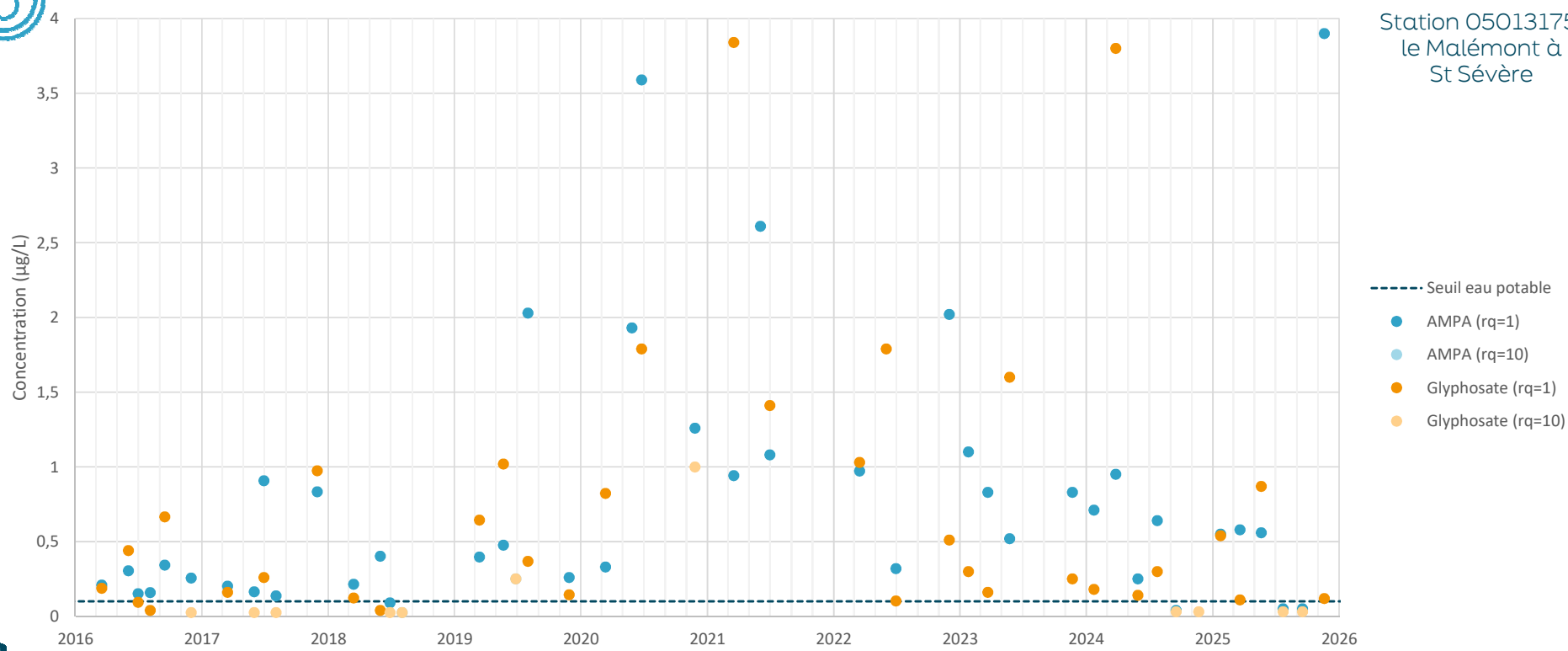
Rappel seuil eau distribuée :
0,1 µg/L



Station 05013175,
le Malémont à
St Sévère



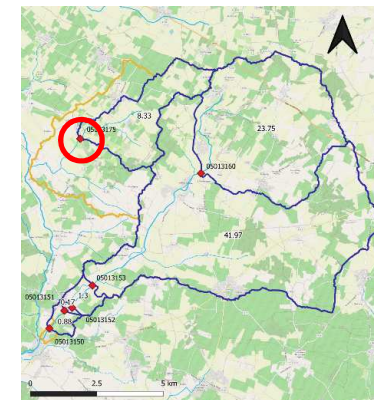
ZOOM Concentration en AMPA et en glyphosate au niveau de la station 5013175 entre le 01/01/2016 et le 31/12/2025



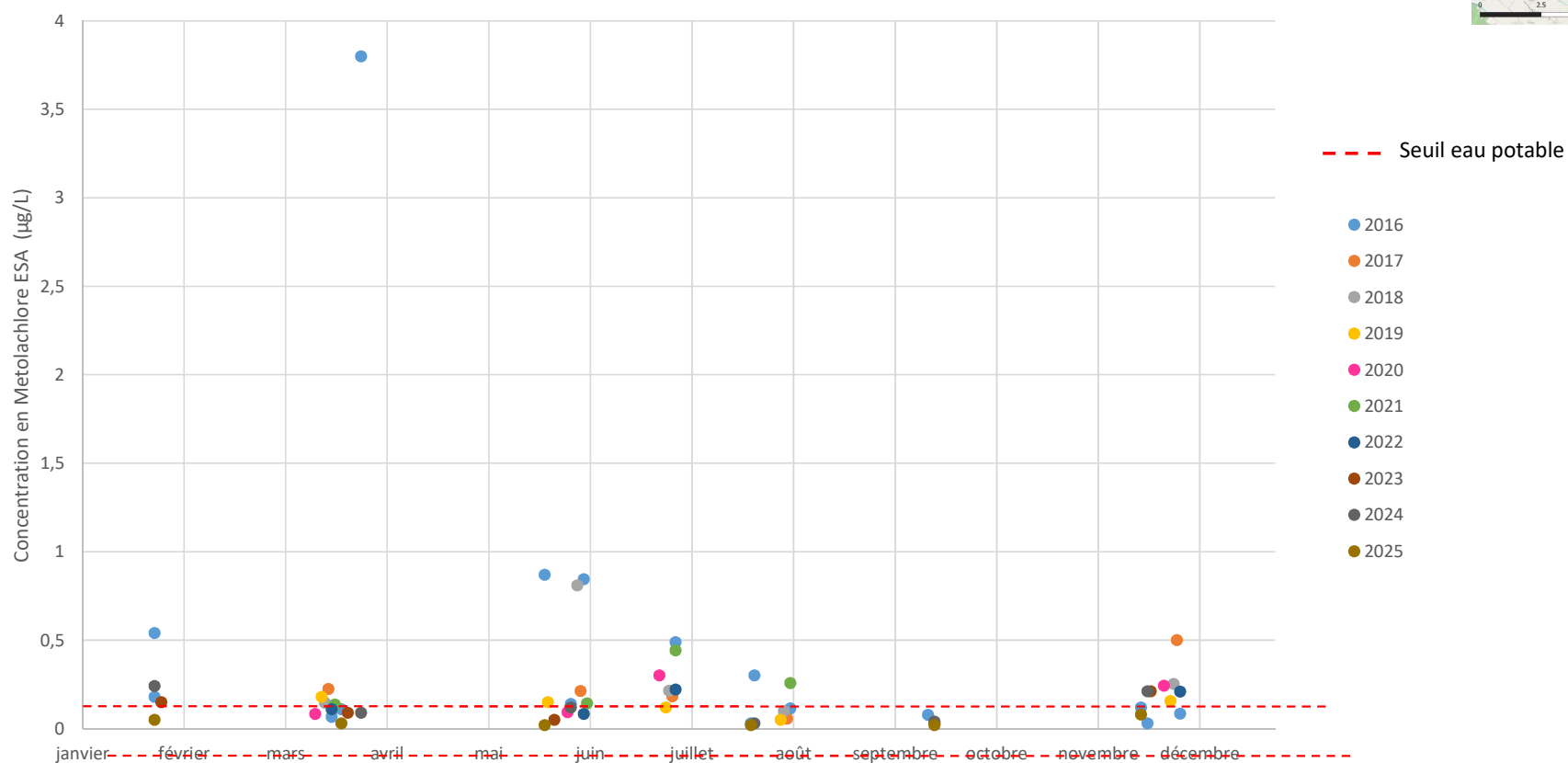
Démarche Malémont

Métolachlore ESA

Rappel seuil eau distribuée :
0,1 µg/L



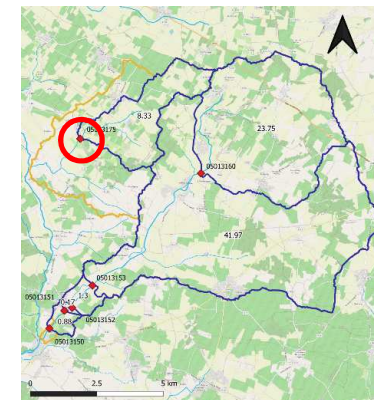
Station 5013175 - Concentration en Metolachlore ESA - Comparaison des années 2016 à 2025



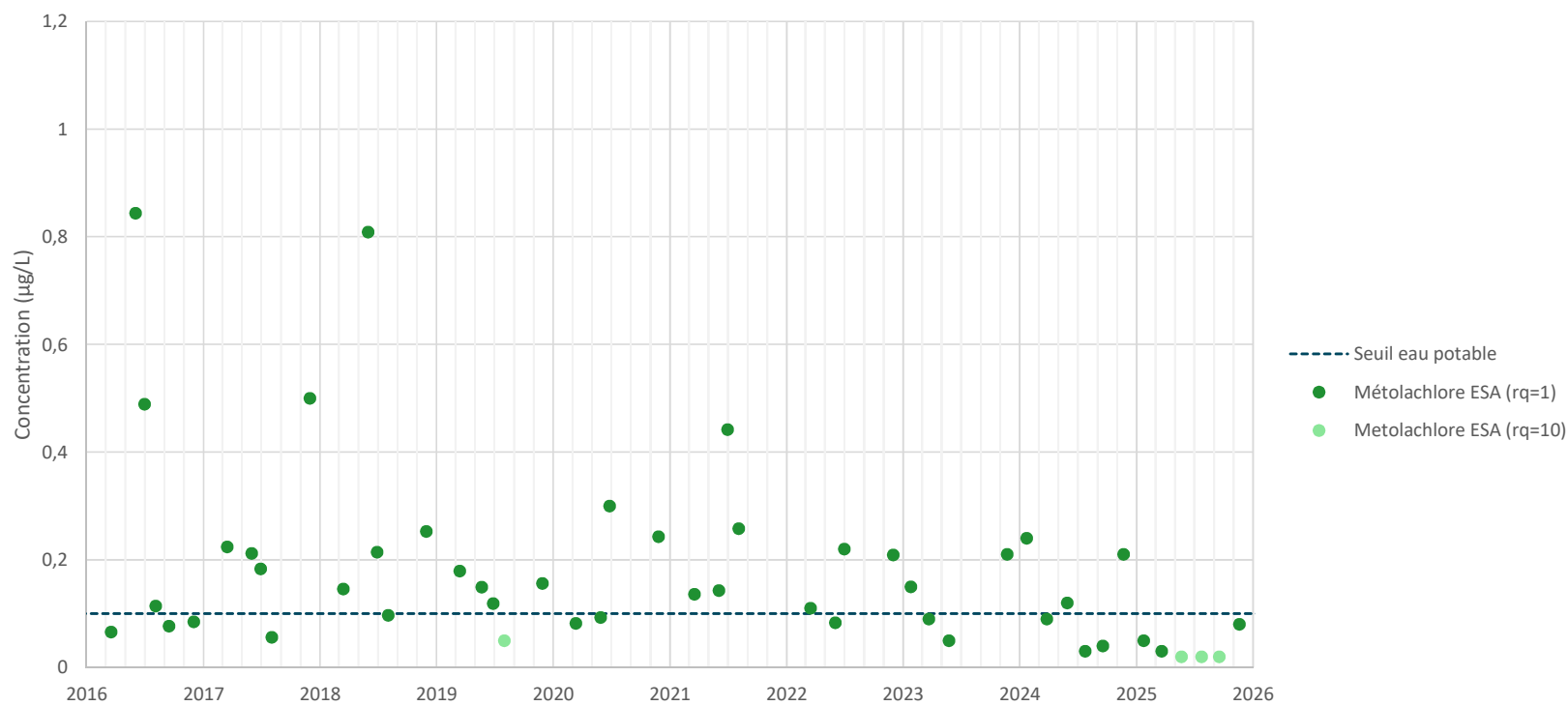
Démarche Malémont

Métolachlore ESA

Rappel seuil eau distribuée :
0,1 µg/L



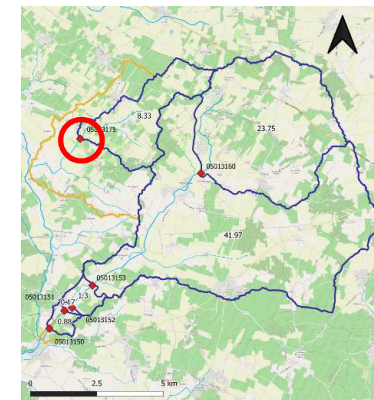
Concentration en Métolachlore ESA au niveau de la station 5013175 entre le 01/01/2016 et le 31/12/2025



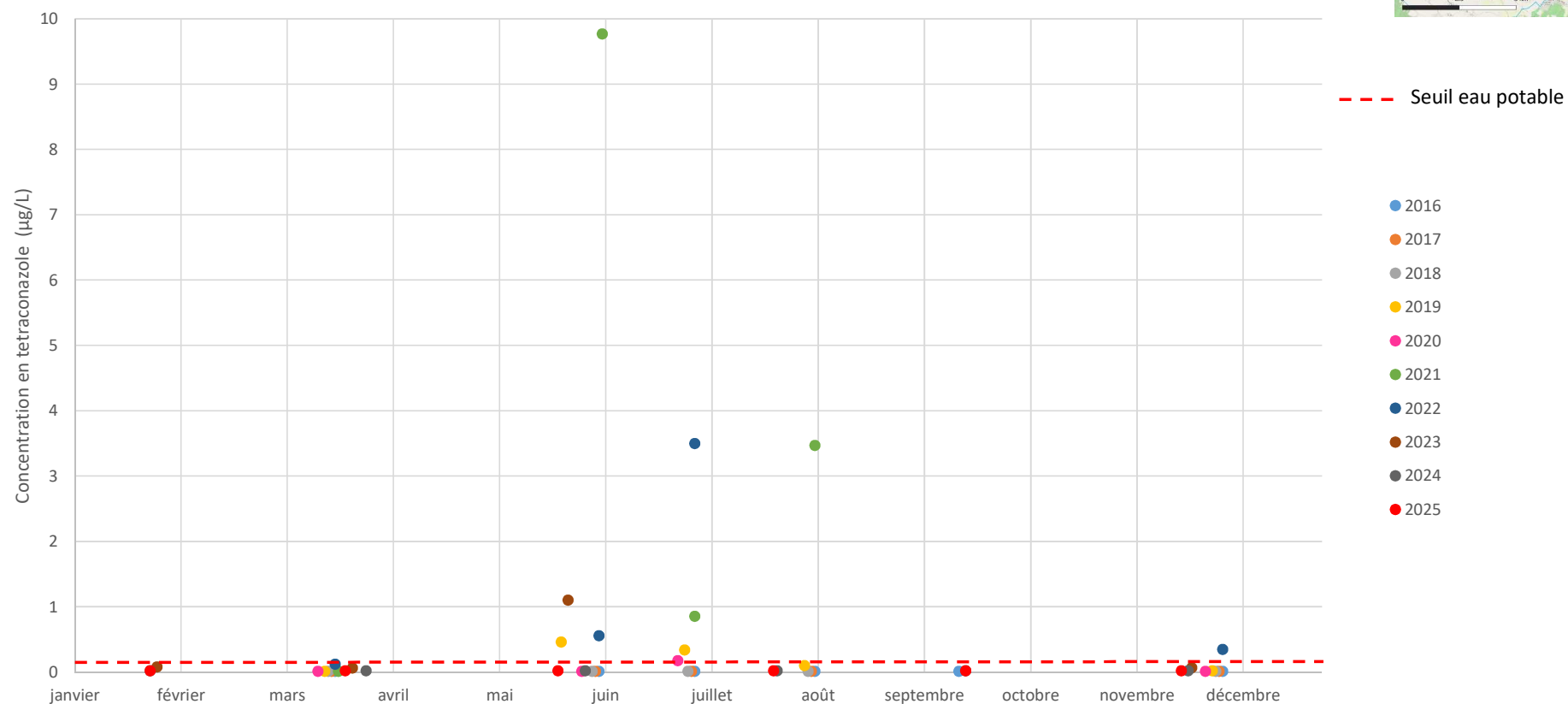
Démarche Malémont

Tetraconazole

Rappel seuil eau distribuée :
0,1 µg/L



Station 5013175 - Concentration en Tetraconazole - Comparaison des années 2016 à 2025

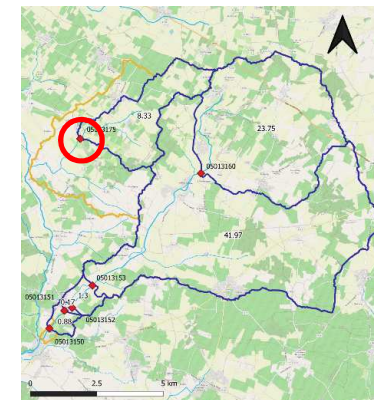
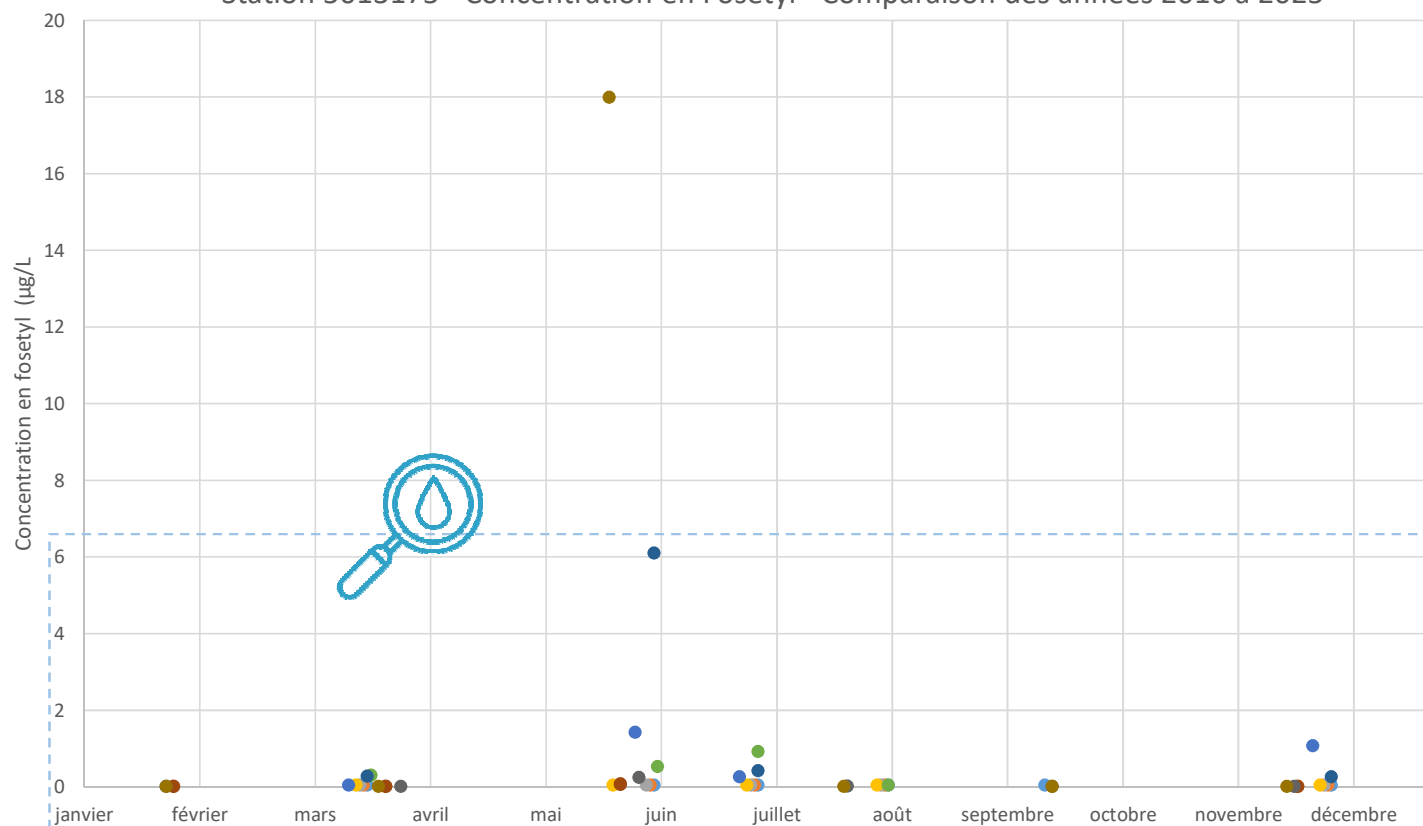


Démarche Malémont

Fosetyl

Rappel seuil eau distribuée :
0,1 µg/L

Station 5013175 - Concentration en Fosétyl - Comparaison des années 2016 à 2025



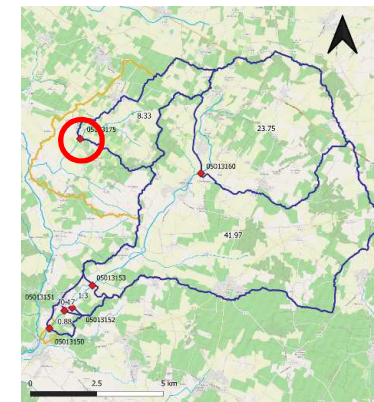
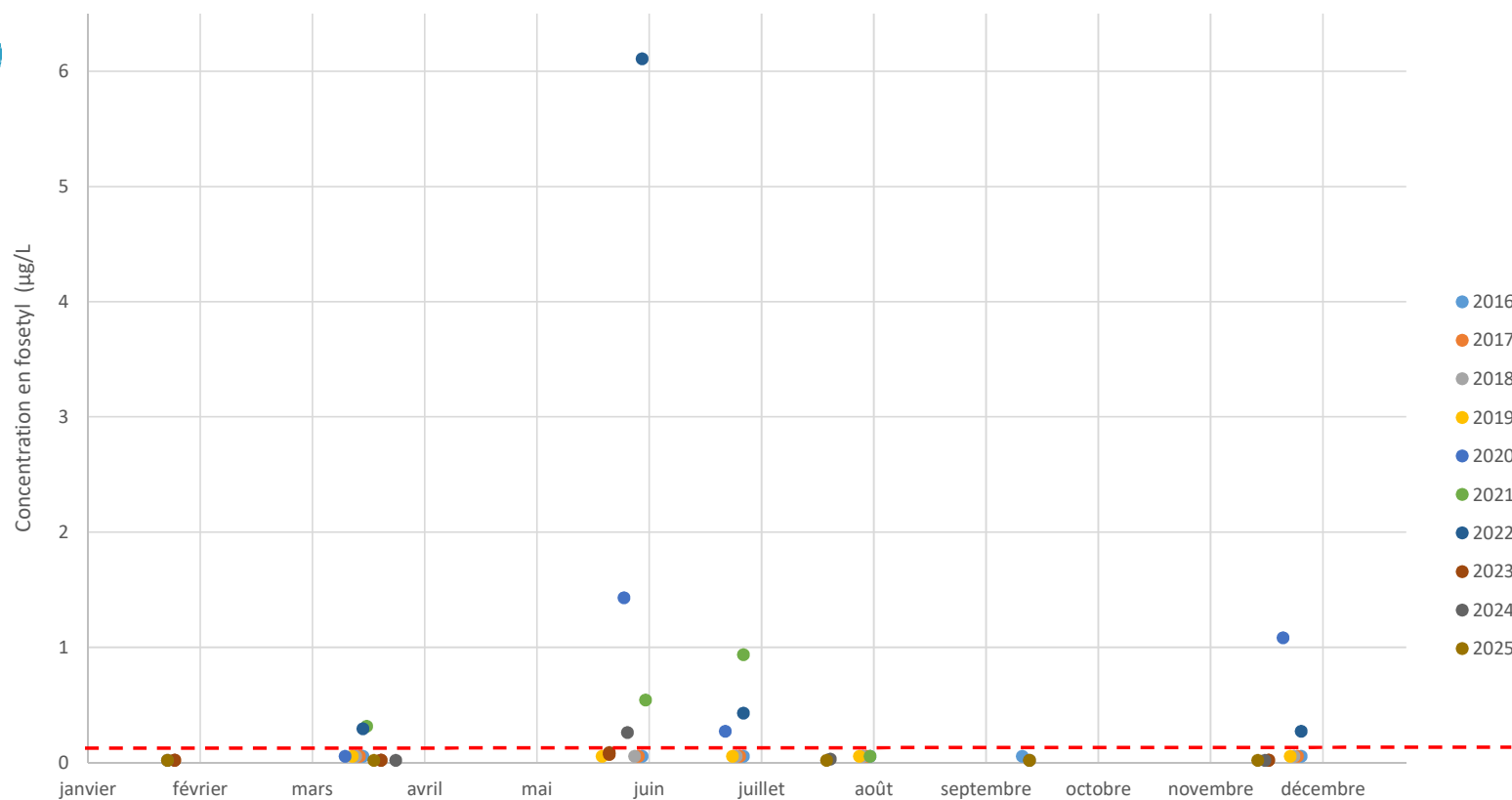
Station 05013175,
le Malémont à
St Sévère

Démarche Malémont

Fosetyl

Rappel seuil eau distribuée :
0,1 µg/L

Station 5013175 - Concentration en Fosétyl - Comparaison des années 2016 à 2025



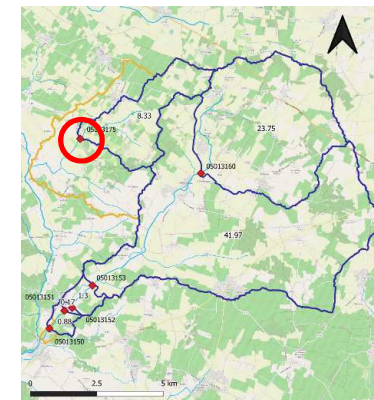
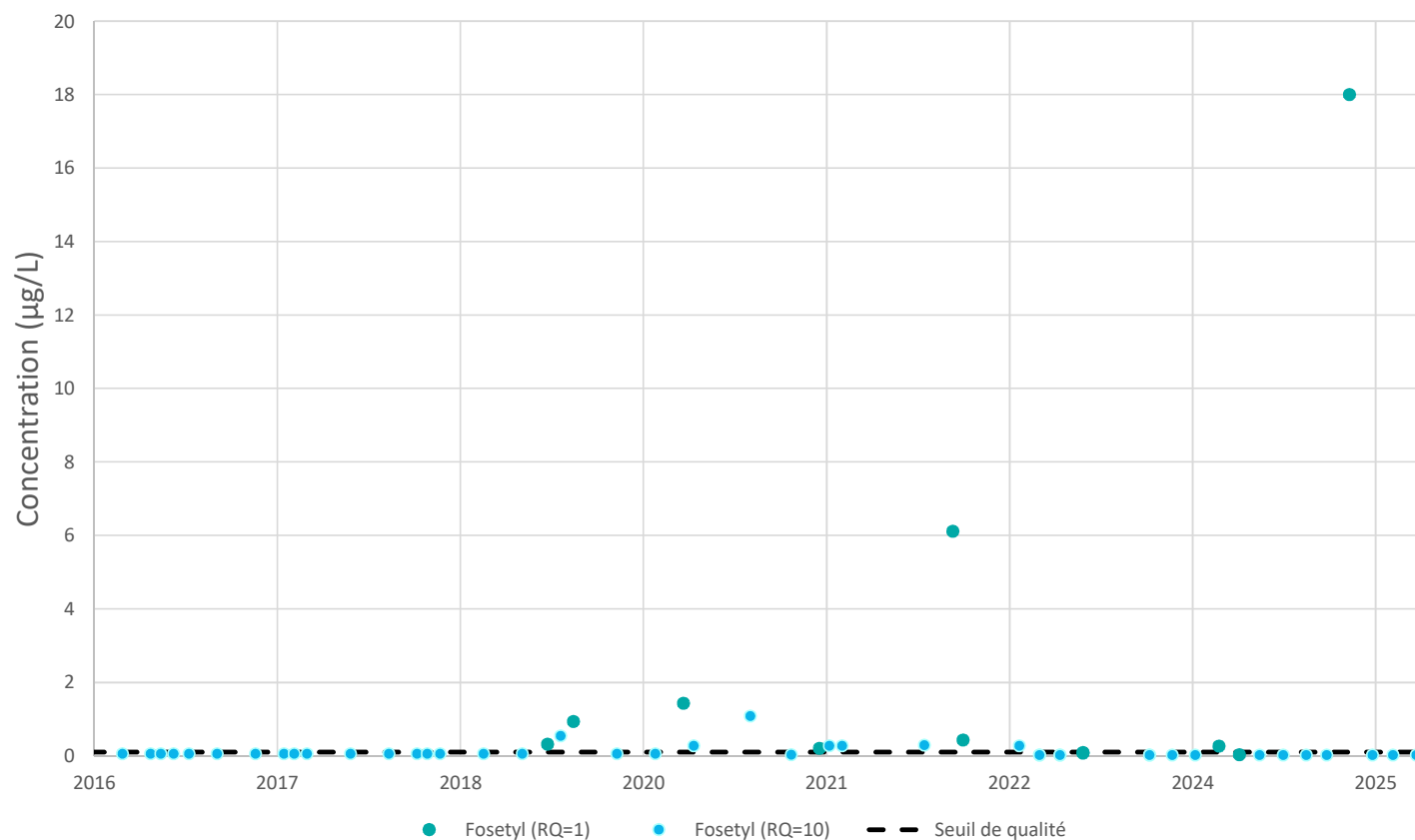
Station 05013175,
le Malémont à
St Sévère

Démarche Malémont

Fosetyl

Rappel seuil eau distribuée :
0,1 µg/L

Concentration en fosetyl du 01/01/2016 au 31/12/2025



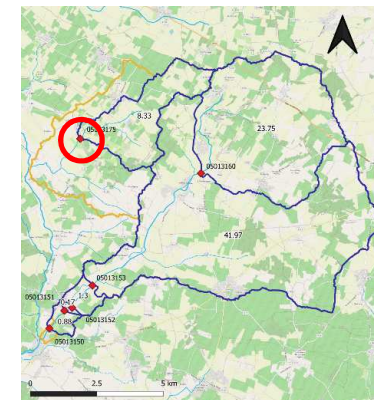
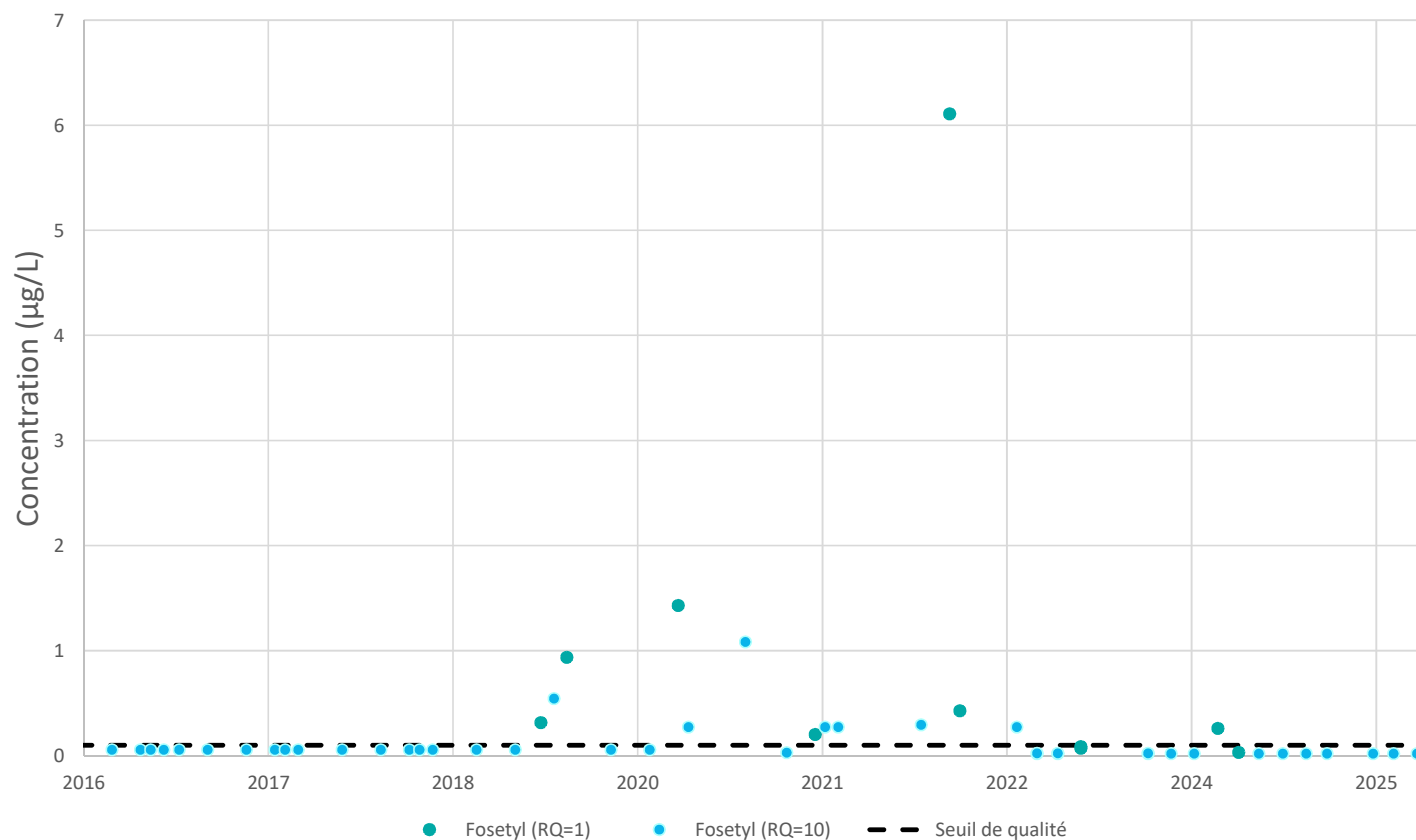
Station 05013175,
le Malémont à
St Sévère

Démarche Malémont

Fosetyl

Rappel seuil eau distribuée :
0,1 µg/L

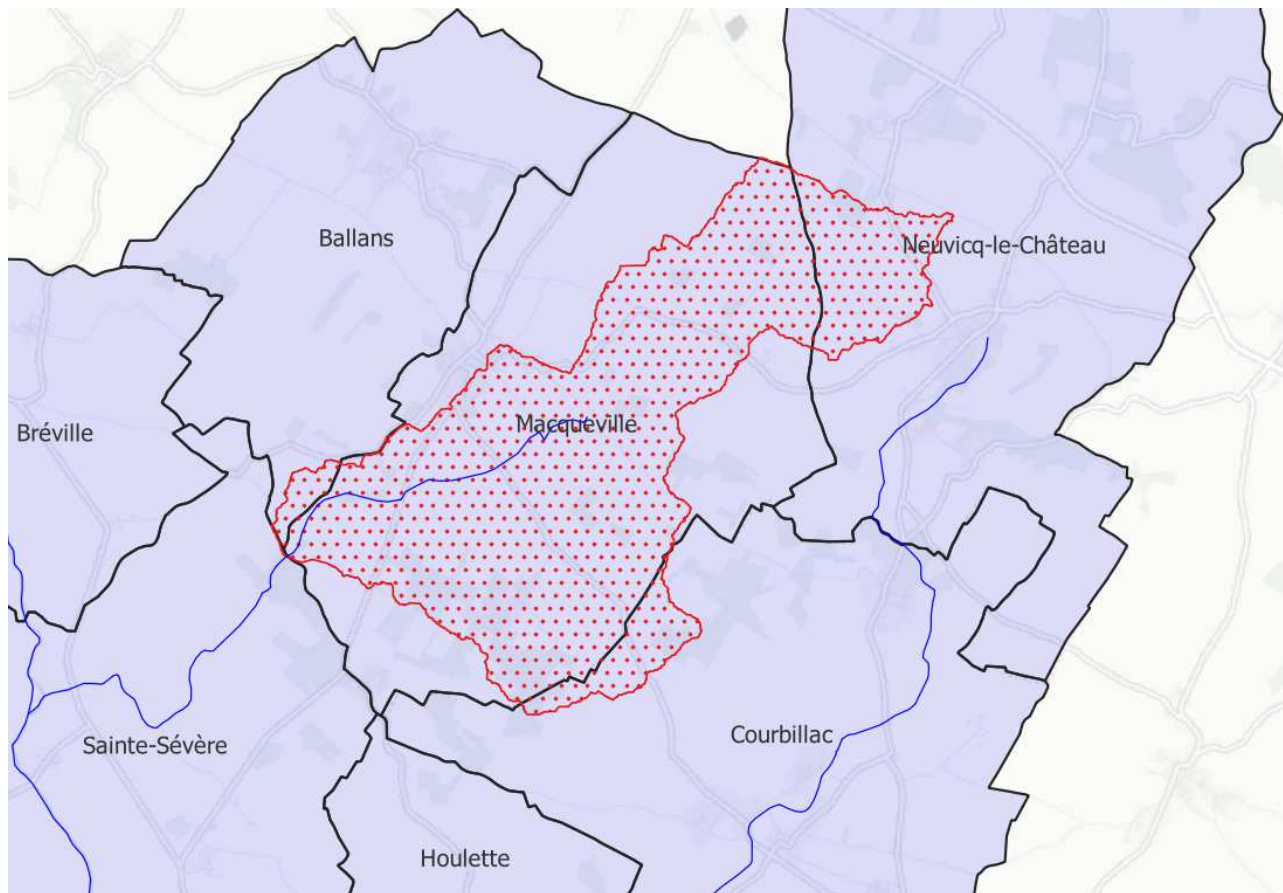
Concentration en fosetyl du 01/01/2016 au 31/12/2025



Station 05013175,
le Malémont à
St Sévère

Démarche Malémont

Rappel : bassin concerné = tête de bassin du Malémont



Communes concernées :

- Macqueville (en majorité)
- Neuvicq-le-Château
- Courbillac
- Ballans

Démarche Malémont

Qui fait quoi ?



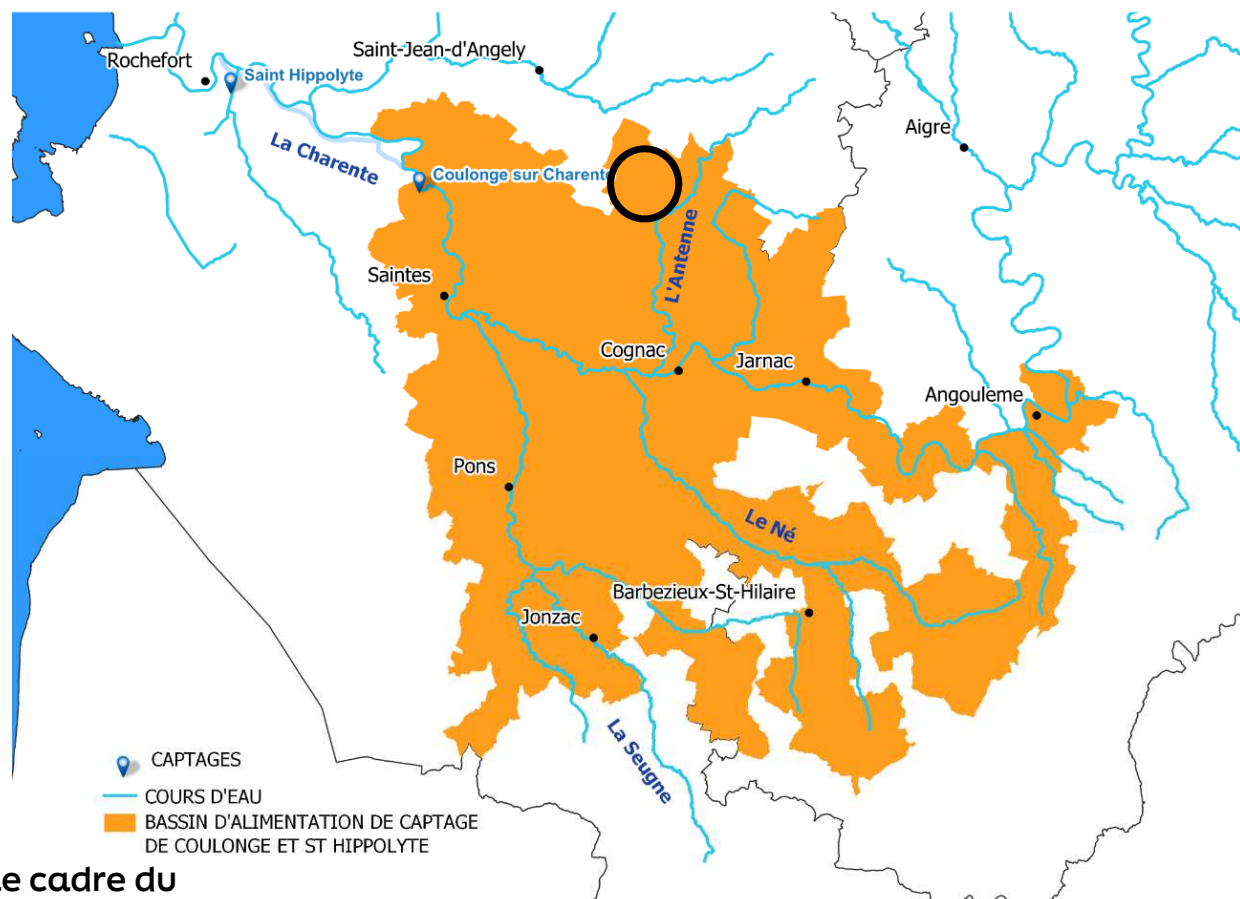
Animateur du programme Re-Sources de Coulonge et Saint-Hippolyte

> Programme de reconquête de la qualité de l'eau à destination à la production d'eau potable

- Animateur de la démarche locale sur le Malémont
- Animateur du plan d'actions « Fosétyl »



Porte des actions dans le cadre du programme Re-Sources (ex : MAEC, Journées techniques, diagnostics individuels...)



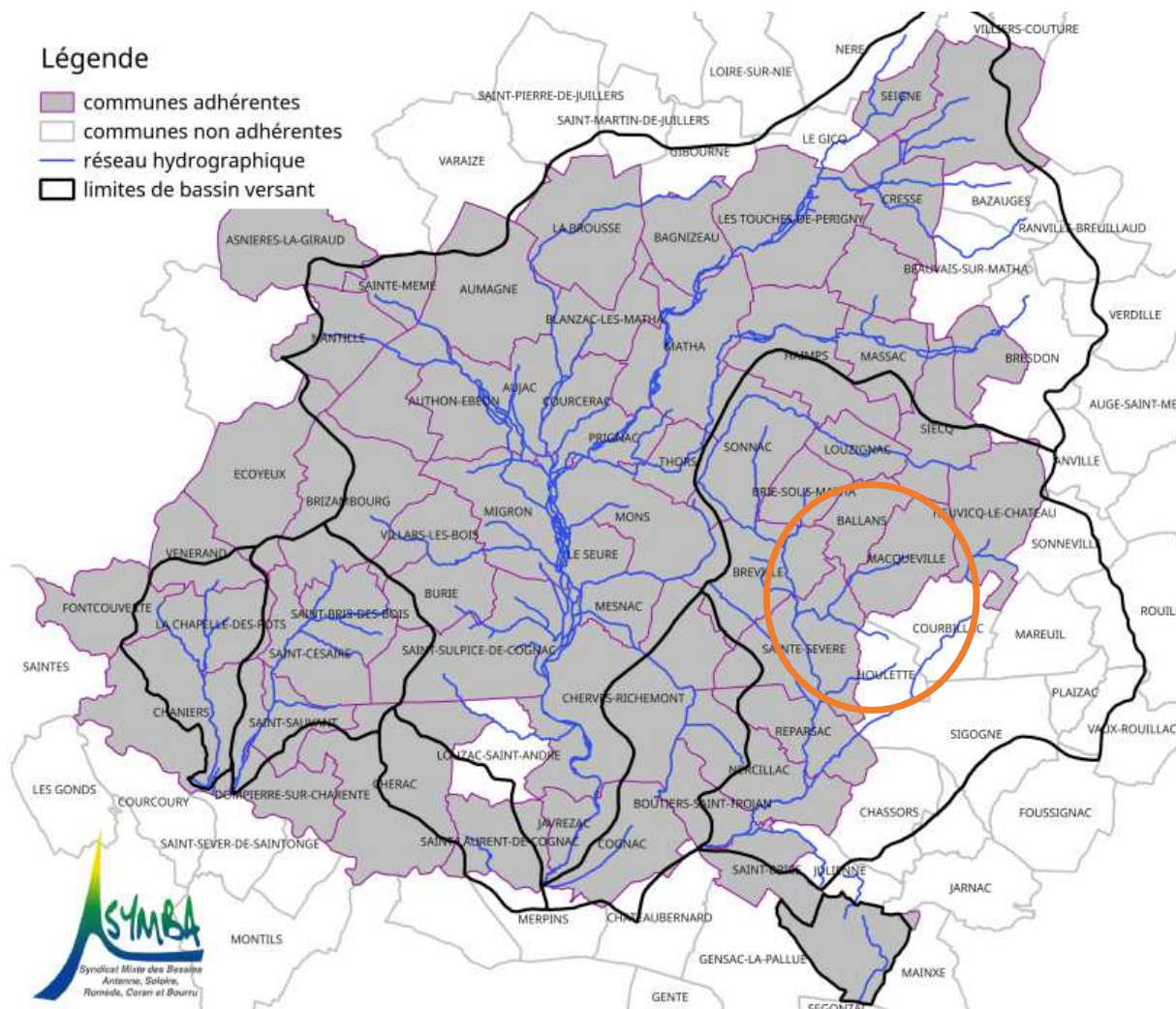
Démarche Malémont

Qui fait quoi ?



Réalisation de travaux de restauration et d'entretien de l'Antenne, de la Soloire et du Coran ainsi que leurs affluents sur son territoire.

Ce programme de travaux est issu du Programme Pluriannuel de Gestion

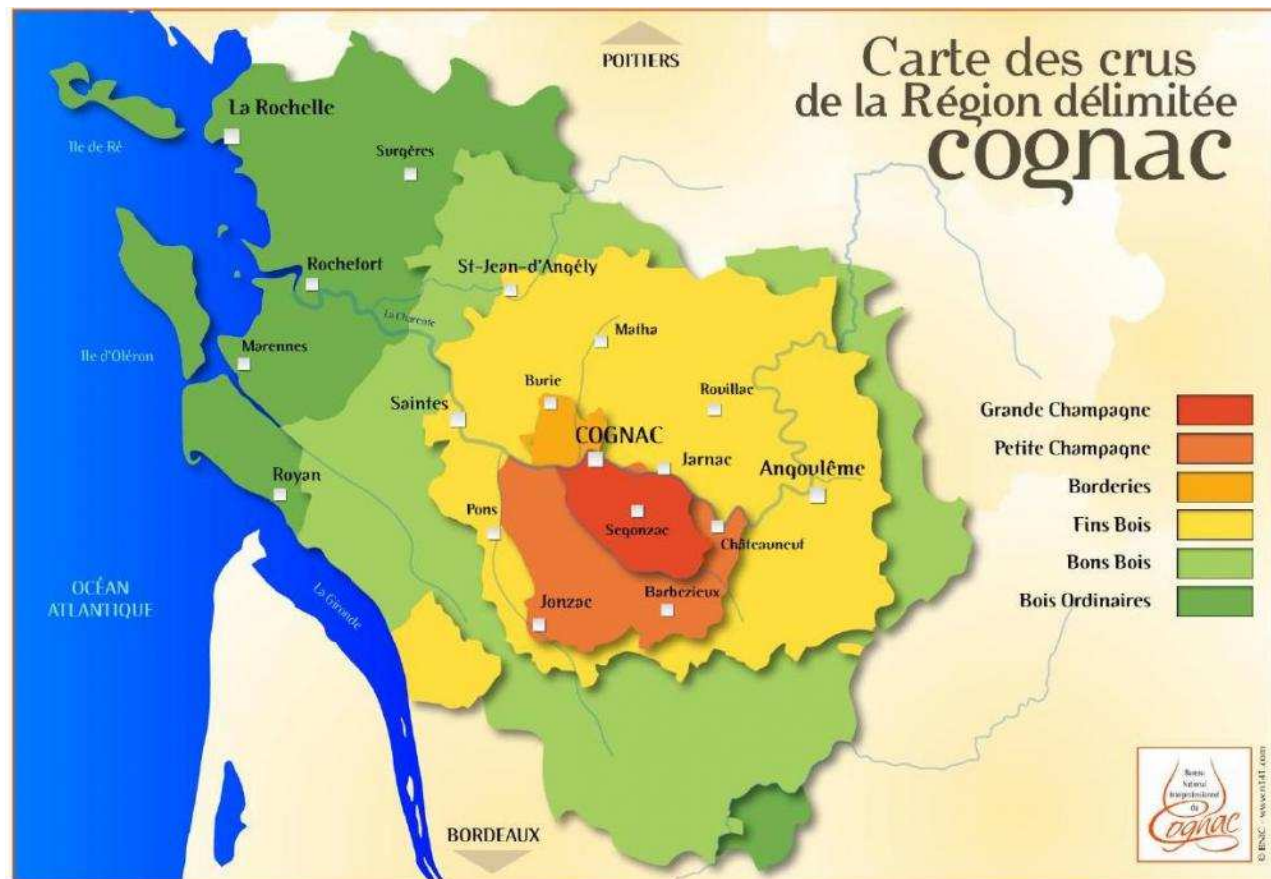


Démarche Malémont

Qui fait quoi ?

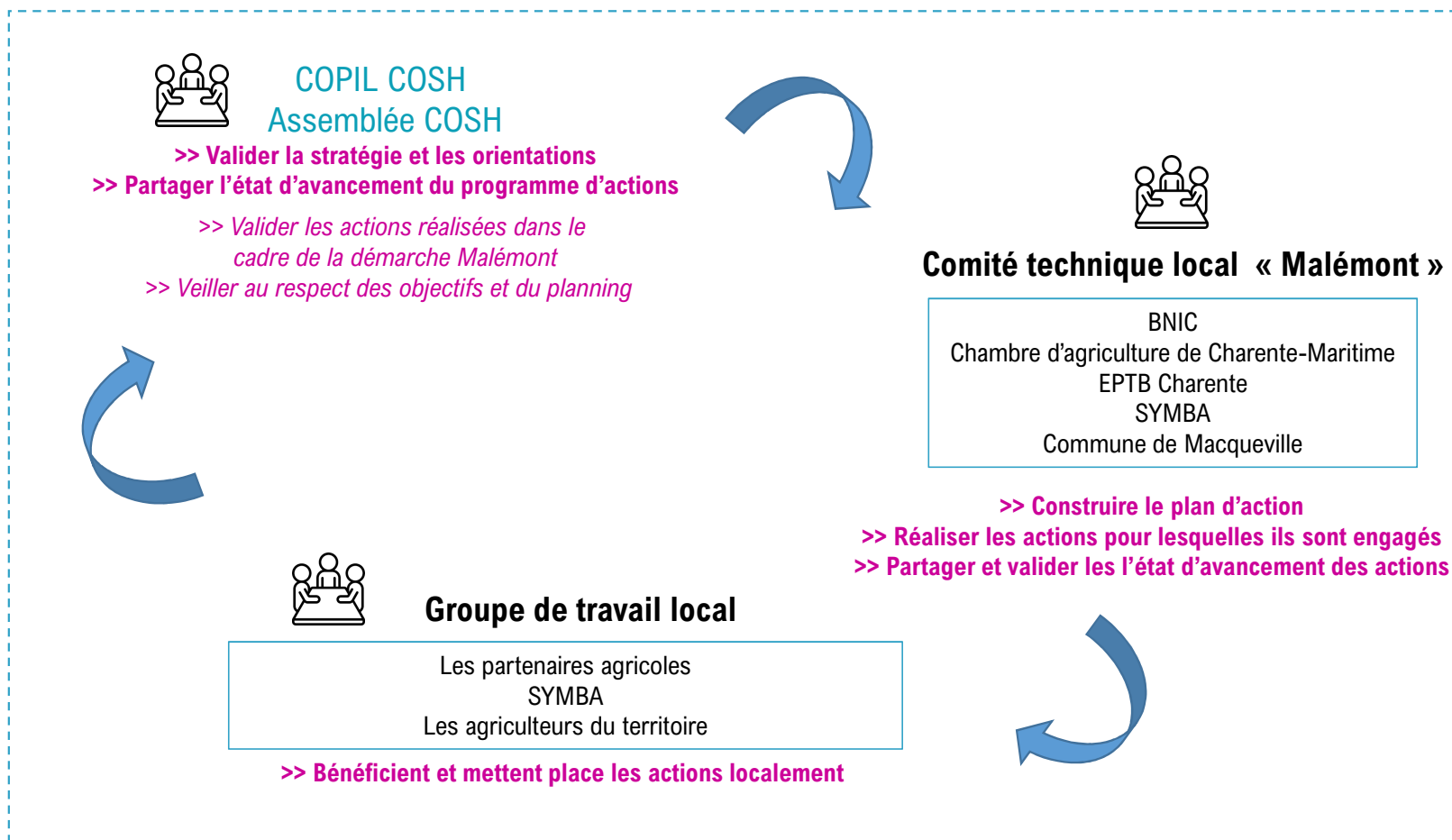


Représente la filière Cognac et accompagne les viticulteurs et partenaires du programme Re-Sources



Démarche Malémont

Organisation



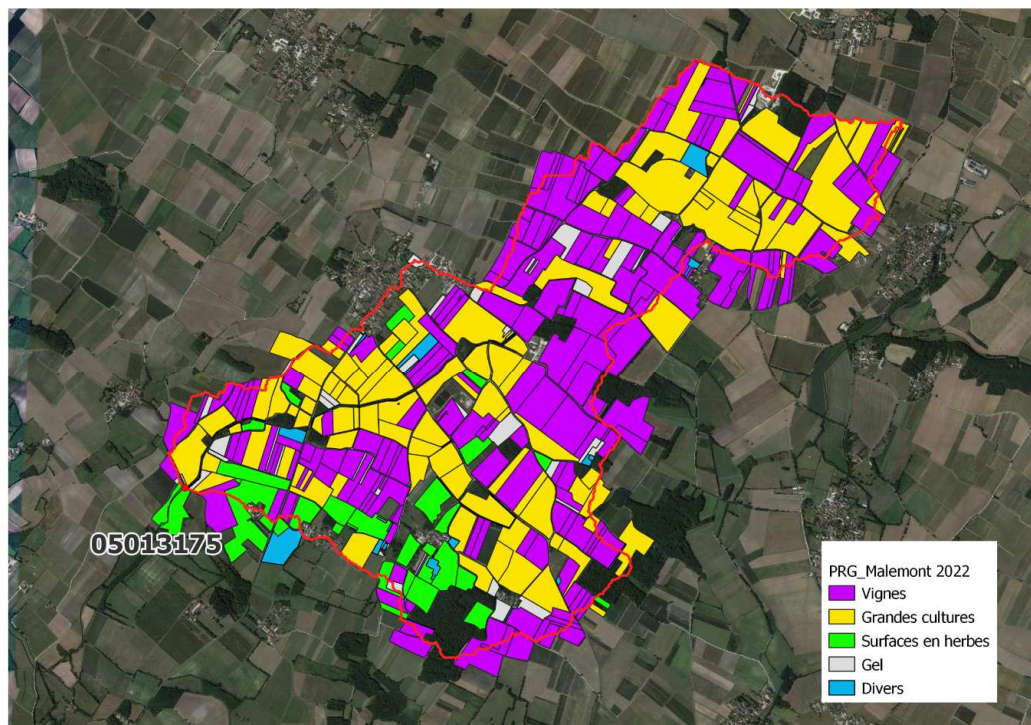
Comité technique de
lancement
17/03/2025

Réunion
d'information sur la
démarche à
destination des
agriculteurs
30/06/2025

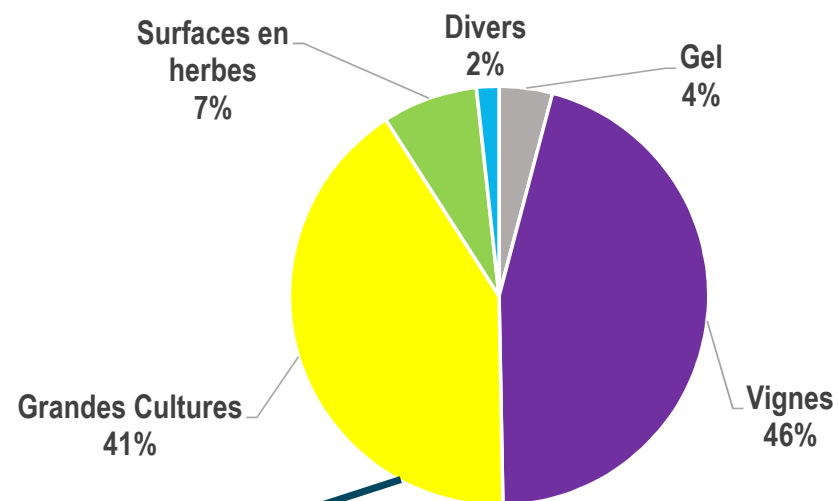
Démarche Malémont

Analyse du RPG du secteur « Malémont »

≈ 700 ha SAU



Répartition de l'occupation de la SAU en 2022



≈ 58 exploitations ayant au moins 1 parcelle dans la zone
21 exploitations possédant au moins 10 ha dans la zone

Démarche Malémont

Plan d'actions 2025

AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

Suivi de la qualité de l'eau

Diagnostics d'exploitations

Phase terrain : remontée du Malémont + affluents pour meilleure compréhension du territoire

SENSIBILISATION

Journée technique

ACTIONS TERRAIN

L'ensemble des actions inscrites dans le PAT COSH

- Fermes pilotes 0 herbi
- Test ton matos
- Accompagnements dans les certifications
-

PGAE sur la commune de Macqueville :



Démarche en cours



Aides directes COSH :

7 agriculteurs engagés en 2025



MAEC vignes, Grandes Cultures, prairies

5 nouveaux engagements en 2025 (CPRA)

Démarche Malémont

Focus > Plan de Gestion Agro-Ecologique (PGAE)

- Une action portée par la Chambre d'Agriculture de la Charente Maritime dans le cadre du programme Coulonge et Saint-Hippolyte
- Objectif : proposer de manière collective des aménagements afin de limiter le ruissellement
- Mise en place d'un groupe d'acteurs locaux >> 2 réunions en 2025



Réunion de
présentation de
l'action
14/01/2025

1^{ère} réunion de
travail du groupe :
présentation de l'état
des lieux sur la
commune et rappels
18/04/2025

2^{ème} réunion de
travail du groupe :
présentation des
propositions
d'aménagement
25/11/2025



Démarche Malémont

Focus > Plan de Gestion Agro-Ecologique (PGAE)

- Retours sur les préconisations > Jérôme CA1779



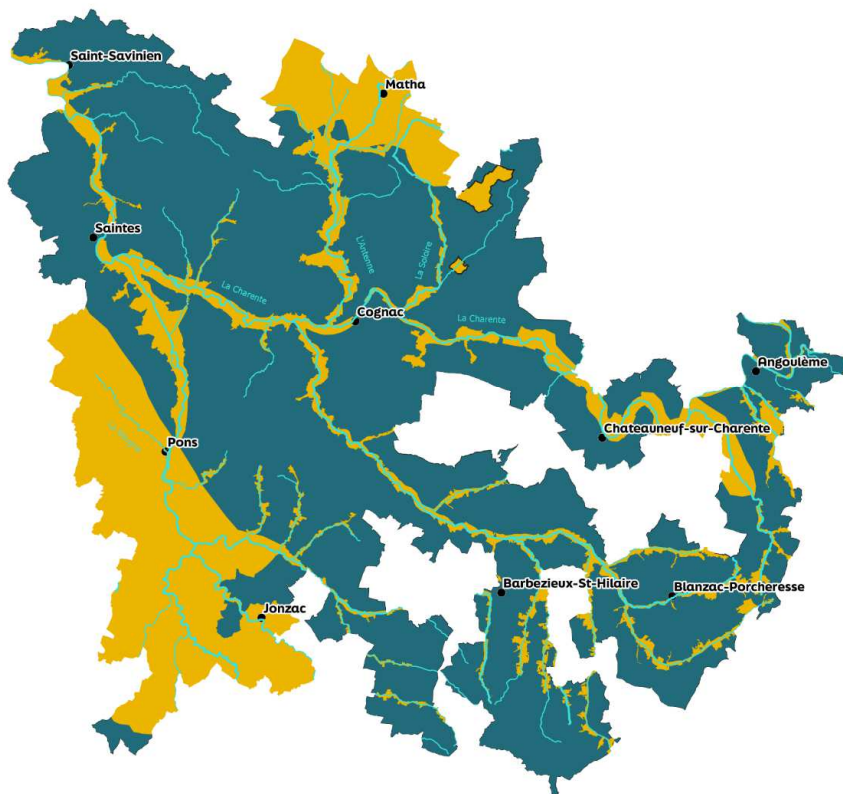


Démarche Malémont

Autres actions à engager ?

Démarche Malémont

Focus > Aides directes



Territoires éligibles



Dispositif d'aides directes Coulange et Saint-Hippolyte

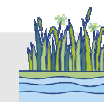
Mesure 1



Assolements favorables à la
qualité de l'eau (2 ambitions)

De 250 à 300 €/ha

Mesure 2



Aide au désherbage mécanique

De 30 à 80€/ha

Mesure 3



Gestion de l'interculture sans
Glyphosate

De 100 à 250€/ha

Mesure 5



Expérimentation pour la réduction
d'utilisation d'intrants sur le lin
Oléagineux

300€/ha

Secteur Malémont :

7 agriculteurs engagés en 2025 pour 55 ha

dont 31 ha dans la mesure 3

14 ha en mesure 1

10 ha dans la mesure 1bis

Soit **25 500 euros** d'aides



Dispositif d'aides directes Coulonge et Saint-Hippolyte



Mesure 1

Conversion en cultures à bas niveau d'intrants (BNi)

Prérequis:

- Engager 1 ha dans le territoire éligible minimum.
- Privilégier l'entretien mécanique des parcelles engagées
- **non utilisation des molécules retrouvées au captage dépassant le seuil de potabilité (Glyphosate, Diméthanamide, Chlortoluron, Métaldéhyde) sur les parcelles engagées**

Le Miscanthus

Vous avez possibilité de bénéficier de l'aide pour l'implantation de cette culture sans nécessité de respect du ratio. Vous pouvez également engager parcelles qui ne sont pas sur le zone éligible : elles doivent être sur le BAC Coulonge et Saint-Hippolyte.

Le cahier des charges ci-dessus s'applique pour cette culture.

Objectif de la mesure

Limiter le recours aux produits phytosanitaires en développant les cultures favorables à la ressources en eau dans l'assolement du bassin.

2 niveaux :

- Ambition 1: Engagement **pendant 3 ans** → **250€ / ha / an converti**
Maintien du ratio de cultures pendant 3 ans
- Ambition 2: Engagement **pendant 5 ans** → **300€ / ha / an converti**
Maintien du ratio de cultures pendant 5 ans

Durée du contrat :

3 ans non renouvelable (niveau 1) et 5 ans non renouvelable (niveau 2)

Justificatifs: descriptif des parcelles (déclaration PAC)

Indicateurs : Evolution de la SAU sur le BAC COSH

Cultures éligibles: Soja, Tournesol, Silphie, Chanvre, Jachères, Légumineuses, Sarrasin, Sorgho, Luzerne



Dispositif d'aides directes Coulange et Saint-Hippolyte



Mesure 2

Aide au développement du désherbage mécanique

Prérequis:

- Réaliser un **diagnostic initial**
- Réaliser à minima 1 **rendez-vous individuel** annuel obligatoire pour le suivi de l'utilisation du matériel avec l'OPA choisi par l'agriculteur et échanger sur les pratiques de l'exploitation.
- Ne pas utiliser d'herbicides de prélevée

Objectif de la mesure

Limitier le recours aux herbicides sur le maïs et tournesol et développer la pratique sur le bassin.

3 niveaux :

Niveau 1	→	1 passage	→	30€/ha
Niveau 2	→	2 passages	→	55€/ha
Niveau 3	→	100% mécanique	→	80€/ha

Les exploitations en AB sont éligibles au niveau 3 mais un plafond devra être instauré (20ha max).

Aucun type de matériel n'est imposé pour la réalisation du désherbage mécanique.

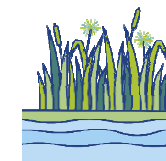
Durée du contrat : 1 an renouvelable

Justificatifs: Photo datée + Facture ETA/CUMA en cas de prestation externe, attestation de passage sur l'honneur pour ceux ayant leur propre matériel ou ayant bénéficié d'un prêt (avec déclaration sur l'honneur du propriétaire en cas de prêt)

Indicateurs de suivi : Suivi annuel (calcul IFT avant et après mesure)



Dispositif d'aides directes Coulange et Saint-Hippolyte



Mesure 3

Limiter la destruction chimique des couverts d'intercultures

- Problématique liée à une concentration de **glyphosate dépassant largement les seuils**
- Une mesure proposée sur 100ha GC

Prérequis:

- Réaliser un **diagnostic initial**
- Réaliser à minima 1 **rendez-vous individuel** annuel obligatoire pour le suivi de l'utilisation du matériel avec l'OPA choisi par l'agriculteur et échanger sur les pratiques de l'exploitation.
- Ne pas utiliser d'herbicides chimique de prélevée

Une mesure spécialisée sur le Tourtrat-Malémont

Objectif de la mesure : Inciter les agriculteurs à installer une interculture longue et limiter la destruction chimique de celles-ci.

2 niveaux :

Niveau 1 → IFT glypho = 0,5
IFT tout herbi = 1 → 100€/ha

Niveau 2 → IFT tout herbi = 0 → 200€/ha

Pour les intercultures courtes, le couvert devra atteindre à minima 2 t de MS/ha
Pour les intercultures longues, le couvert devra comporté au moins 3 espèces, un bonus pourra être octroyé si le couvert dépasse 2,5 t de MS/ha

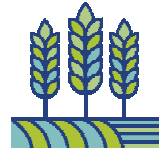
Durée du contrat : 1 ans renouvelable jusqu'en 2026

Justificatifs : photos, factures, cahiers d'enregistrement

Indicateurs de suivi : Suivi annuel (calcul IFT avant et après mesure)



Dispositif d'aides directes Coulange et Saint-Hippolyte



Mesure 5

Expérimentation pour la réduction d'utilisation d'intrants sur le lin oléagineux

Mesure ouverte sur l'ensemble du BAC COSH

Prérequis:

- maximum **5ha/agriculteur** et 3 agriculteurs/OS ;
- **respect de l'ITK BNI** et participation à la démarche expérimentale (*collecte de données, mise en place protocole*) ;
- **maximum 60 UN**
- **maximum IFT herbicide = 1**
- interdiction des matières actives suivantes : bentazone, tebuconazole, mesotrione

Objectif de la mesure :

- établir les conditions de faisabilité d'un lin oléagineux hiver avec un ITK BNI ;
- avoir une réflexion "en filière" avec les agris, OS, industriels et autres parties prenantes (Bleu Blanc Cœur, Terres Univia, Axa Climate, Valorex...).

Financement : 300€/ha

Durée du contrat : 2ans

Justificatifs : déclaration PAC (liste culture et RPG), cahiers d'enregistrement

Calendrier :

- réunions de travail sur le 1er semestre 2026 pour caler le protocole et les indicateurs ;
- programme expérimental à partir des semis 2026.



Démarche Malémont

Focus > MAEC



EPTB CHARENTE

Établissement Public Territorial
de Bassin Charente

www.fleuve-charente.net





Point de situation PGAE

Sous BV Malémont

Mardi 25 fevrier 2026

J. FAURIOT



➤ CONTEXTE ACTION PGAE

*Cette action est réalisée dans le cadre **du Plan d'Actions Territorial du BAC Coulonge Saint-Hyppolyte** pour la protection des captages d'eau potable avec la participation de :*



2

en MO CIA 1779

Partenaires associés :



PLAN DE GESTION AGRO-ENVIRONNEMENTAL

Triples objectifs :

- Etablir un **diagnostic** des éléments agro-environnementaux structurants de la commune :

- Bandes enherbées
- Jachères
- PT et PP
- MAEc
- Haies
- Agroforesterie
- Chemins
- Zone humide
- Intercultures



**Limitier les transferts (ruissellement)
+
Améliorer la RU des sols**



3

- Définir/**prioriser** les enjeux du territoire
- Concevoir un **plan d'actions** pour maintenir et développer ces éléments

➤ Calendrier de la démarche

❖ 3 Réunions réalisées

➤ Réunion d'information auprès de la commune : 14/01/2025

Objectifs :

Présentation de l'action et constitution mutuelle du groupe de W

➤ 1ère Réunion du groupe de travail : 18/04/2025

Objectifs :

Présentation du diagnostic et partage des constats

➤ 2ème Réunion du groupe de travail : 25/11/2025

Objectifs :

Compléments au diagnostic / identification des enjeux

Préconisation des aménagements envisagées

Actions possibles et suites

+ ANIMATION sur plusieurs années

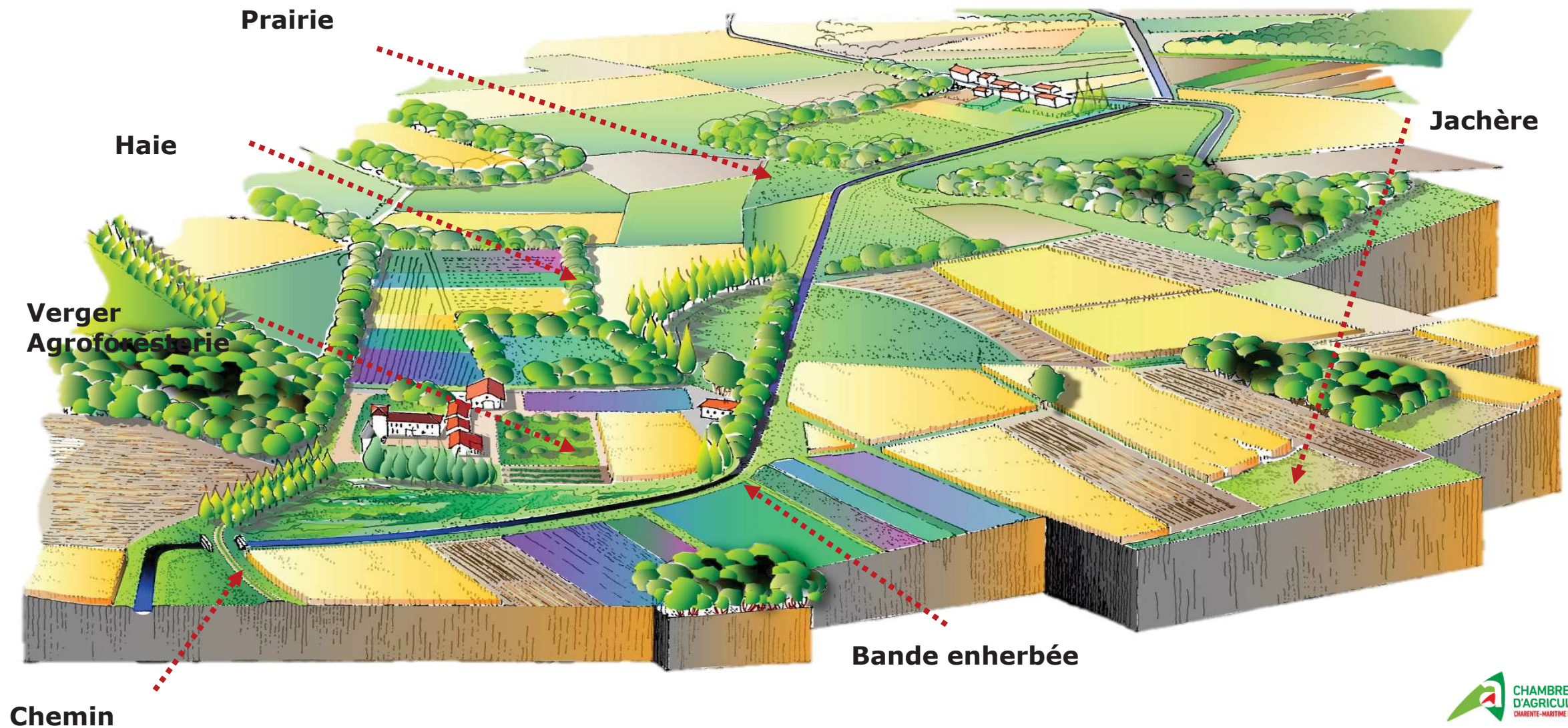


➤ Composition du groupe de travail

- CA 17 : *M. FAURIOT et M. CIROU*
- EPTB Charente : *Mme MASSONNEAU*
- Mairie de Macqueville + adj : *M. GRATEREAU + Marcel JACQUIRI (conseiller, chasse)*
- Représentant ACCA : *M. DUBOIS Romain* et Technicien FD de Chasse : *M. GOUINEAU*
- Représentants associations locales (verger, randonneurs...) : /
- Quelques agriculteurs locaux (5 à 8) : *VERSOMPEL, S. BELIN, M. FEVRIER, M. JEAN Nicolas, TRICOIRE Alain, QUERON Antoine, GUERIN Pascal, PINEAU Jeoffrey (éleveur), OLIVEAUD Quentin, JOBET Cyril.*
- Autres partenaires : *SYMBA et BNIC*



➤ Les différentes solutions possibles :





Situation vis-à-vis de l'eau

Réseau hydrographique restreint (scan 25000) :

- Orientation principale NE – SO
- 1 voie principale via Le Malémont (affluent de la Soloire)
- Secteur de « coteaux/versants » sur partie Nord avec circulations secondaires



Ciblage secteurs à enjeux

ZONES A ENJEUX AGRO-ENVIRONNEMENTAUX :

303,5 ha

- Secteur 1 : **8,1 ha**
- Secteur 2 : **22,8 ha**
- Secteur 3 : **8,8 ha**
- Secteur 4 : **14,1 ha**
- Secteur 5 : **19,8 ha**
- Secteur 6 : **6,7 ha**

dont Zones de transferts : 80,3 ha

-  Zone de transfert
-  Zone à enjeux agro-environnementaux
-  limite communale



Réalisation Chambre d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres - Avril 2021

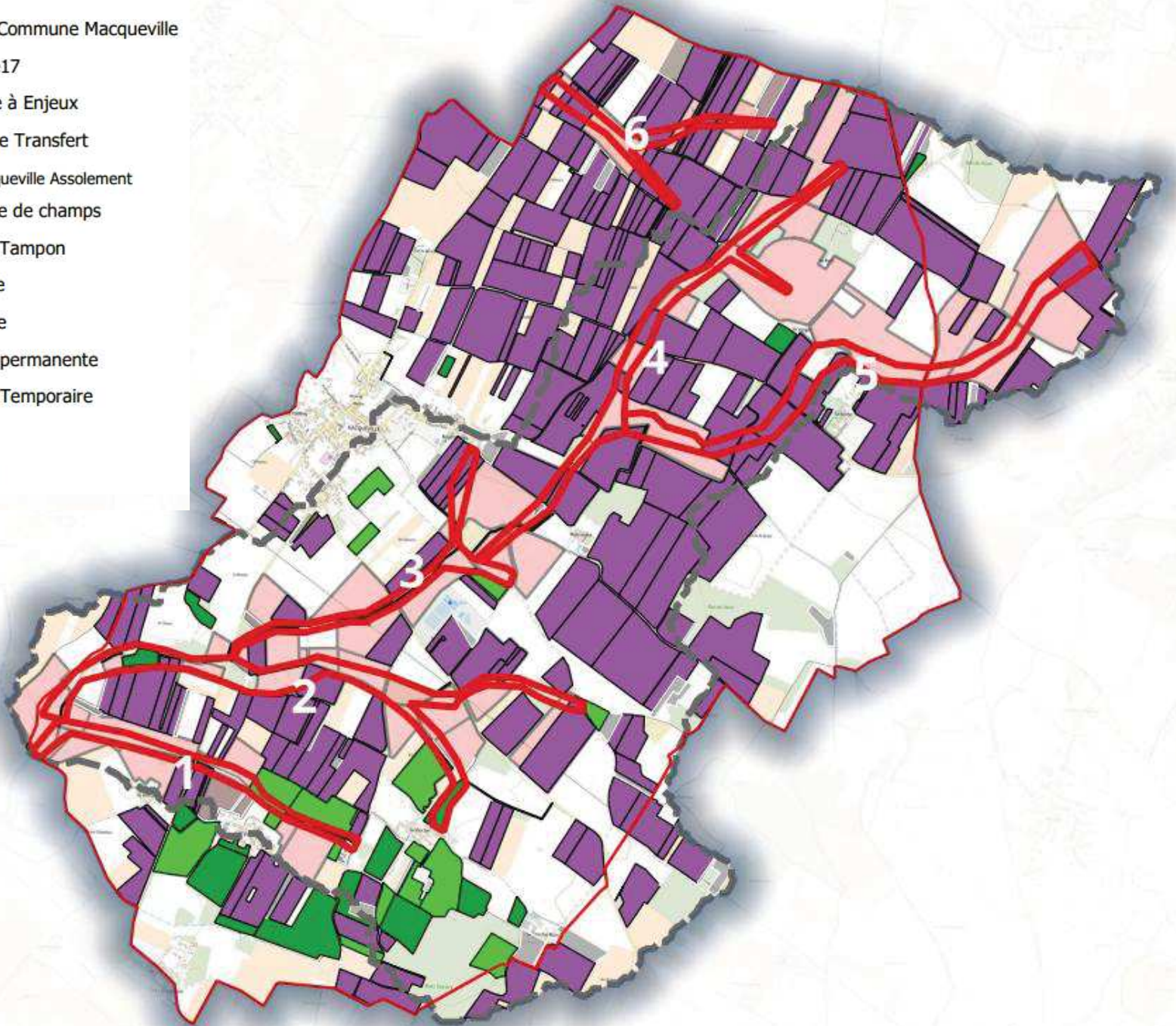
Couverture des sols et zonages à enjeux

Couverts favorables : Zones disposant d'un couvert (semi) permanent

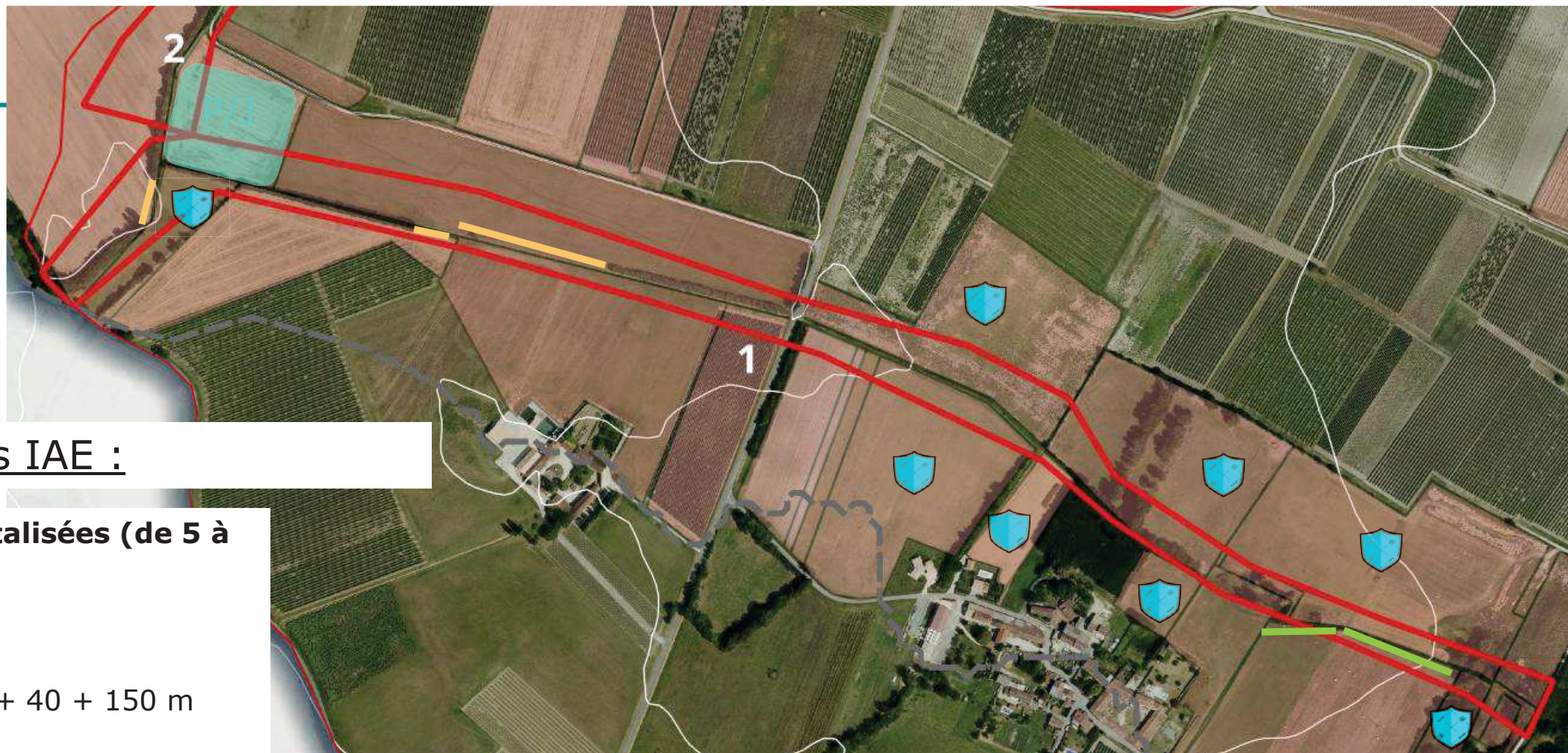
Les couverts favorables sur la **commune couvrent 550 ha** (donc hors bois et zones urbanisées) :

- **Jachères** : 27 ha (proche des habitations ou en zones inondables)
- **Prairies** : 58 ha (fond de vallée ou plateau)
- **Vignes** : 464 ha (secteurs nord) + surface non déclarée

Les zones à enjeux sont globalement peu couvertes.



Propositions IAE secteur 1



Propositions IAE :

 **Bandes végétalisées (de 5 à 10 m)**
175 m

 **Haies**
Linéaires : 70 + 40 + 150 m

 **Remise en Prairie et/ou relocalisation de Jachères**
1,28 ha

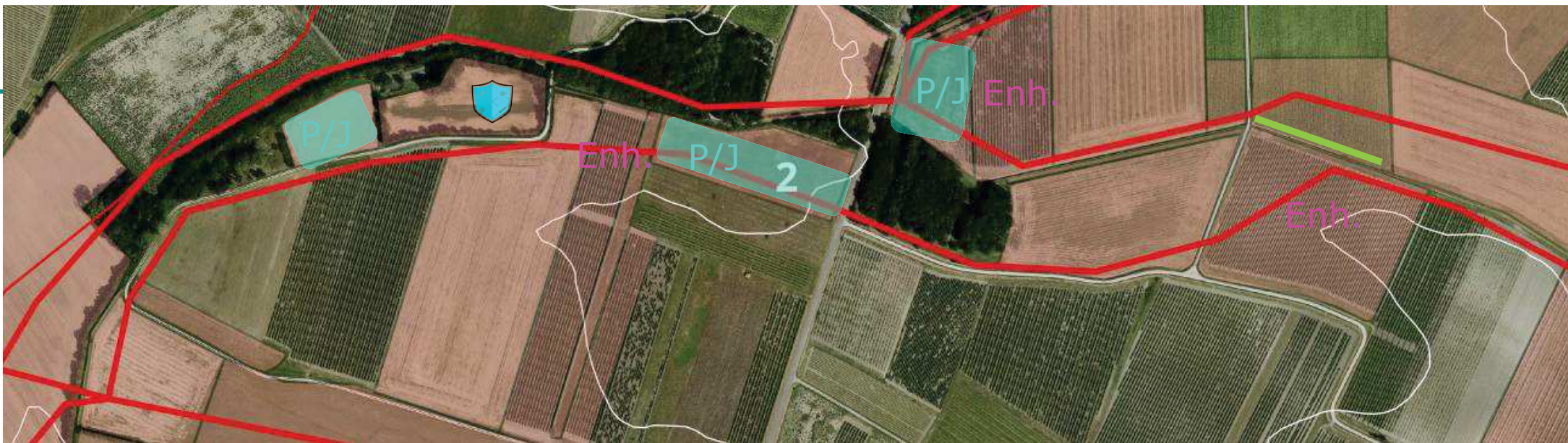
 Protections herbacées actuelles (PP et PT)

Objectifs des IAE proposées :

Protection importante secteur Est de Virolet / Le Brillaud

- Mise en place BE complémentaire proche fossé en amont
- Connexion haies + mise en prairie partie aval

➤ Propositions IAE secteur 2 ouest



Propositions IAE :



Bandes végétalisées (de 5 à 10 m)
140 m



Haies
Linéaires : /

P/J

Remise en Prairie et/ou relocalisation de Jachères
0,49 + 0,50 + 0,68 ha



Protections herbacées actuelles
(PP et PT)

Objectifs des IAE proposées :

- Mise en place BE complémentaire proche fossé en amont
- Mise en prairie ou jac sur le fond du talweg
- Enherbement de chaque interrang de vigne proche fonds talweg

Propositions IAE secteur 2 est



Propositions IAE :

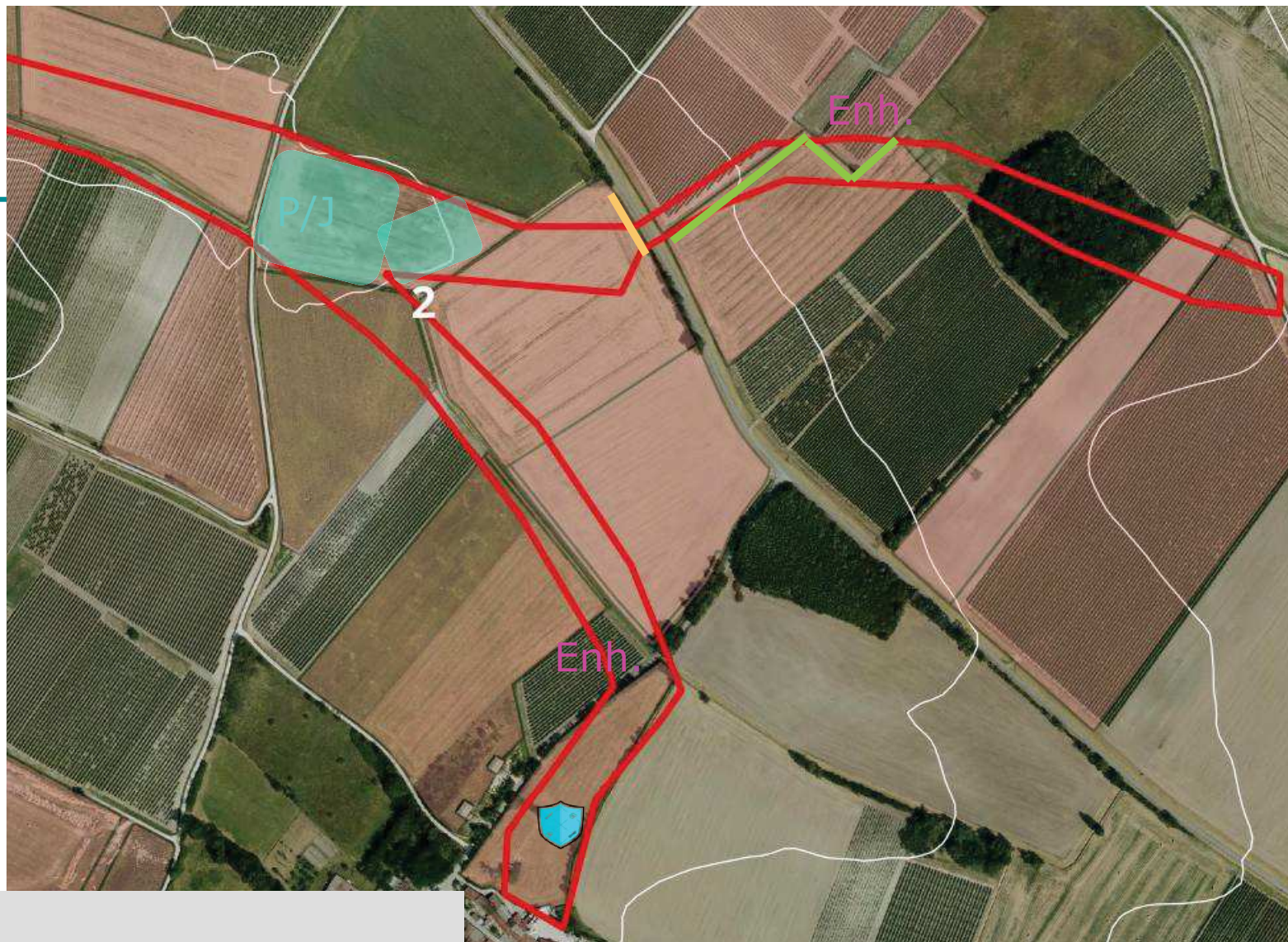
 **Bandes végétalisées (de 5 à 10 m)**
260 m

 **Haies**
Linéaires : 65 m

P/J Remise en Prairie et/ou relocalisation de Jachères
2 ha



Protections herbacées actuelles
(PP et PT)



Objectifs des IAE proposées :

- Mise en place BE + haie perpendiculaire (connexion)
- Enherbement de chaque interrang de vigne proche fonds talweg
- Création de prairie ou reloc jac secteur central (zone de stockage)

Propositions IAE secteur 3



Propositions IAE :

 **Bandes végétalisées (de 5 à 10 m)**

/

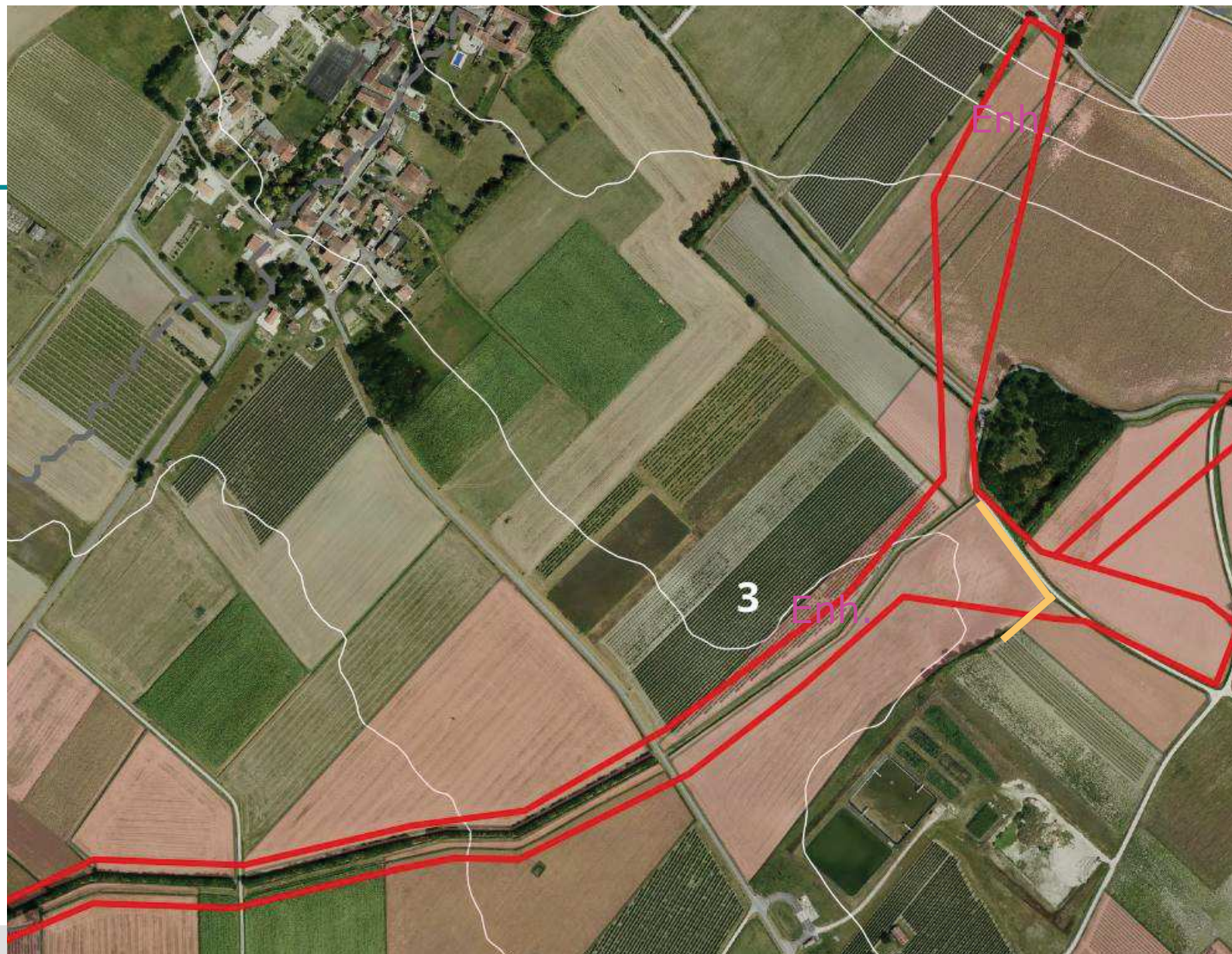
 **Haies**
Linéaires : 165 m

 **Remise en Prairie et/ou relocalisation de Jachères**

/



Protections herbacées actuelles
(PP et PT)



Objectifs des IAE proposées :

- Secteur aval avec haie et BE
- Complément haies (connexion/corridors)
- Enherbement de chaque interrang (secteur de ruissellements)

Propositions IAE secteur 4 sud



Propositions IAE :



Bandes végétalisées (de 5 à 10 m)

/



Haies

Linéaires : /

P/J

**Remise en Prairie et/ou
relocalisation de Jachères**

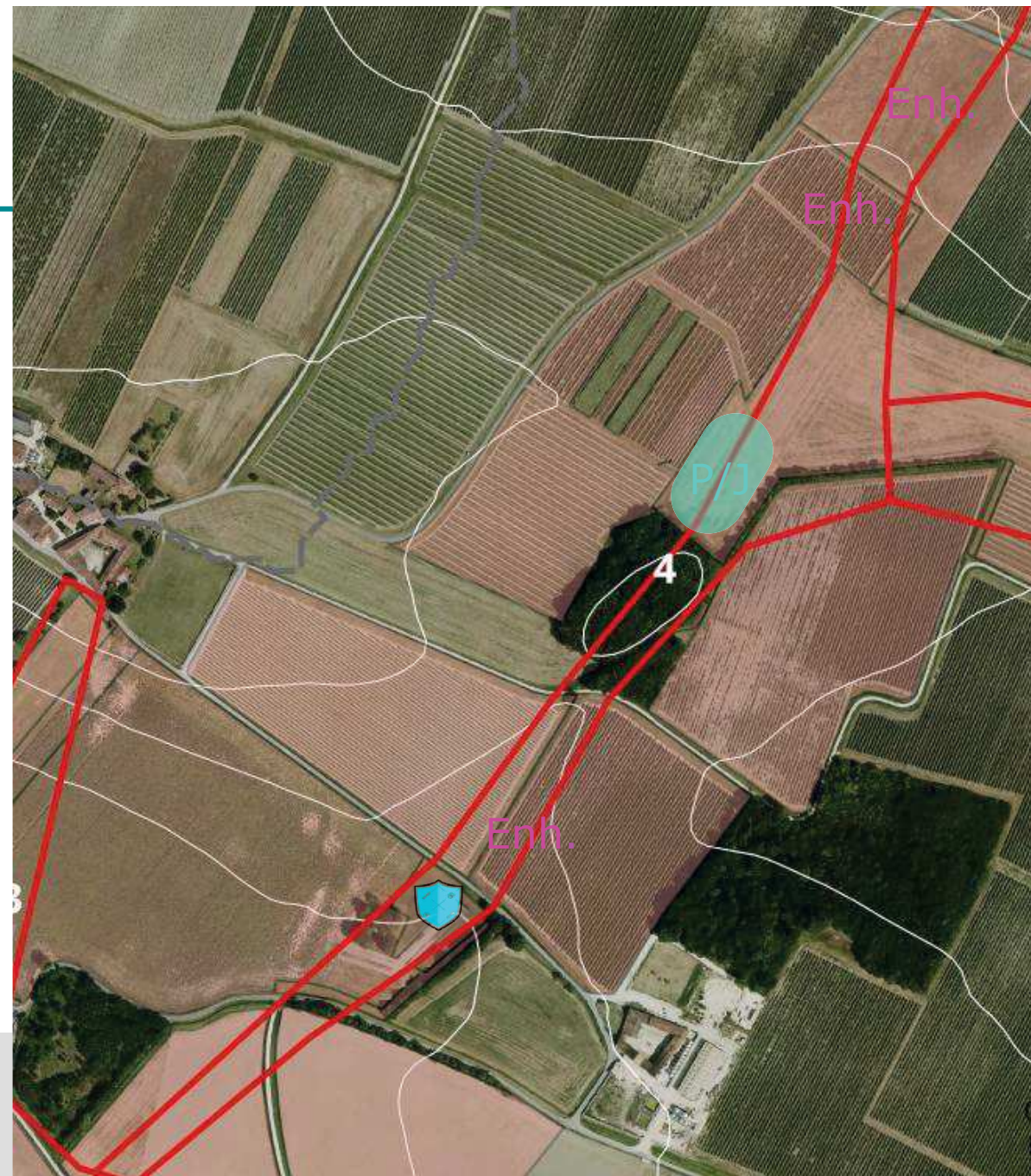
0,80 ha



Protections herbacées actuelles
(PP et PT)

Objectifs des IAE proposées :

- Secteur Source du Malémont Nord
- Rectification parcelle avec création prairie
- Enherbement partiel de chaque interrang (secteur de



Propositions IAE secteur 4 nord



Propositions IAE :

 **Bandes végétalisées (de 5 à 10 m)**
/

 **Haies**
Linéaires : /

 **Remise en Prairie et/ou relocalisation de Jachères**
0,85 ha

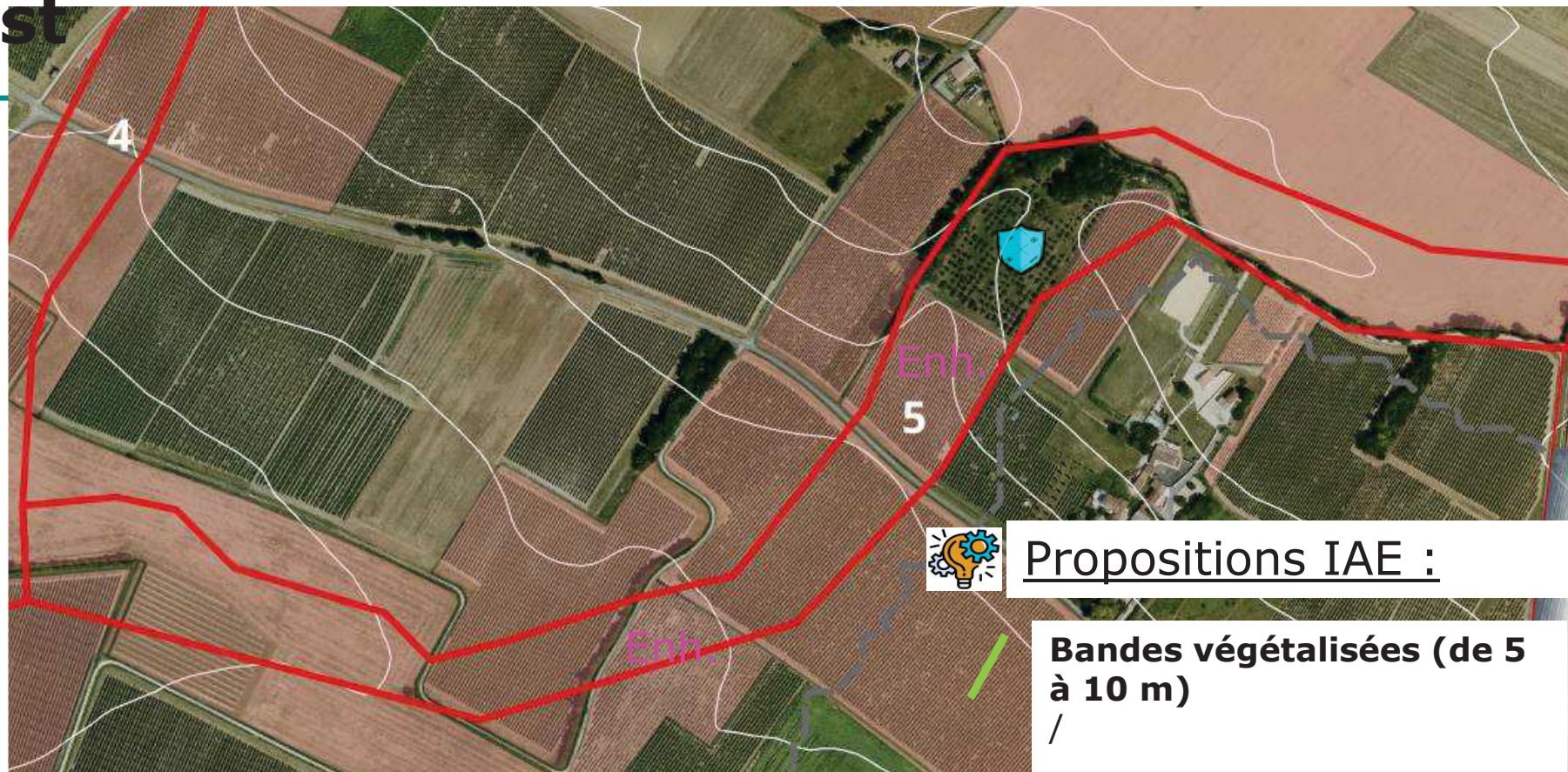
 **Protections herbacées actuelles**
(PP et PT)

Objectifs des IAE proposées :

- Secteur Source du Malémont Nord
- Création prairie secteur central
- Enherbement partiel de chaque interrang (secteur de ruissellements)



Propositions IAE secteur 5 ouest



Objectifs des IAE proposées :

- Secteur La Botte
- Enherbement de chaque interrang (secteur de ruissellements)

Propositions IAE :

Bandes végétalisées (de 5 à 10 m)
/

Haies
Linéaires : /

P/J Remise en Prairie et/ou relocalisation de Jachères
/

 **Protections herbacées actuelles (PP et PT)**

Propositions IAE secteur 5 est



Propositions IAE :

 **Bandes végétalisées (de 5 à 10 m)**
(230 + 380 m)

 **Haies**
Linéaires : /

 **Remise en Prairie et/ou relocalisation de Jachères**
1,25 ha



Protections herbacées
actuelles (PP et PT)

Objectifs des IAE proposées :

- Secteur La Botte est
- Enherbement de chaque interrang (secteur de ruissellements)
- Bande végétale potentielle et création PT ou bande



Propositions IAE secteur 6



Propositions IAE :

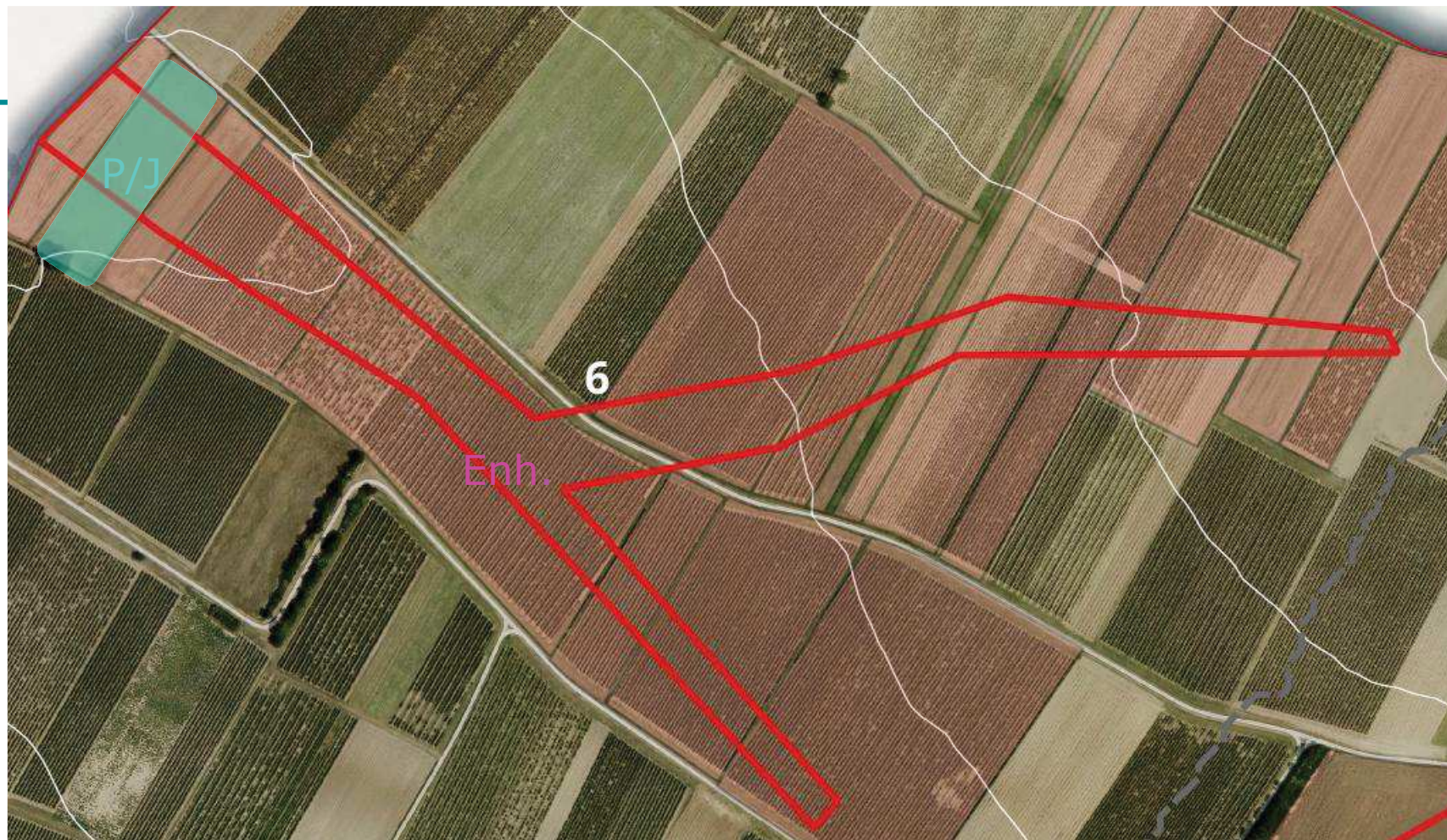
 **Bandes végétalisées (de 5 à 10 m)**
/

 **Haies**
Linéaires : /

 **Remise en Prairie et/ou relocalisation de Jachères**
1,00 ha



Protections herbacées
actuelles (PP et PT)



Objectifs des IAE proposées :

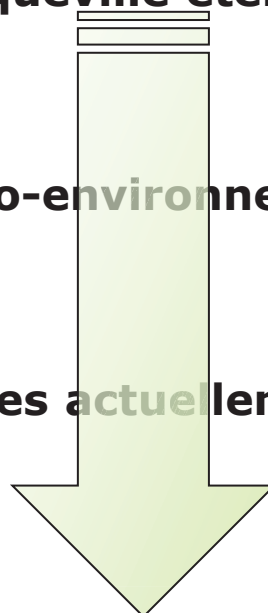
- Secteur Le Parc ouest
- Enherbement de chaque interrang (secteur central)
- Mise en prairie ou JAC sur secteur aval

➤ Principaux chiffres / IAE proposées

Territoire Macqueville étendu : 1282 ha

Zones à enjeux agro-environnementaux : 303 ha

Zones protégées actuellement : 550 ha



Propositions d'aménagements impactants :

- 1185 m de bandes végétales
- 425 ml de haies
- Environ 8,05 ha en prairies
- Enherbement des interrangs de vignes (secteurs sensibles)



ANIMATION LOCALE (prochaine étape)



Echanges sur projets



Positionnements futures IAE



Dispositifs technico-économiques (MAEc, AD, EVA...)



Présentation Plan de gestion



Lecture paysage



Point de situation MAEc EAU 2026

Sous BV Malémont

Mardi 25 fevrier 2026

J. FAURIOT



➤ DISPOSITIF MAEc EAU, c'est quoi ?

quoi?



Contrat MAEc

Démarche : *volontaire*

Engagement : *au delà du réglementaire*

Objectifs : *accompagner le changement et/ou encourager les pratiques existantes*

Date de dépôt : *au plus tard avec la déclaration PAC*

Date d'engagement : *15/05 de l'année en cours*

Durée de contrat : *5 années*

Montant : *compensation manque à gagner, cumul avec 1^{er} pilier*

Paielement : *cofinancement (Europe+Nat)*

➤ ACTUALITE 2026 / position DRAAF



En lien avec réforme de la PAC (chevauchement en 2029...) :

Les cahiers des charges de **plusieurs MAEC** ne peuvent pas être adaptés à une durée plus courte (notamment les MAEC IAE, et plusieurs MAEC eau pour les grandes cultures). Ces MAEC, ainsi que les MAEC qui ont été très peu voire pas souscrites au niveau national en début de programmation, seront **fermées à partir de 2026**.

Il s'agit des MAEC :

- monogastriques MONO et sol semis-direct SDC2,
- viticulture/arboriculture,
- IAE1/2/3, milieux humides MHU3, création de prairie CPRA,
- et de plusieurs mesures Eau : COV2/3/4/6 - EAU1/2 - FER2/3/5 - PHY2/3/4/6/7/8/9.

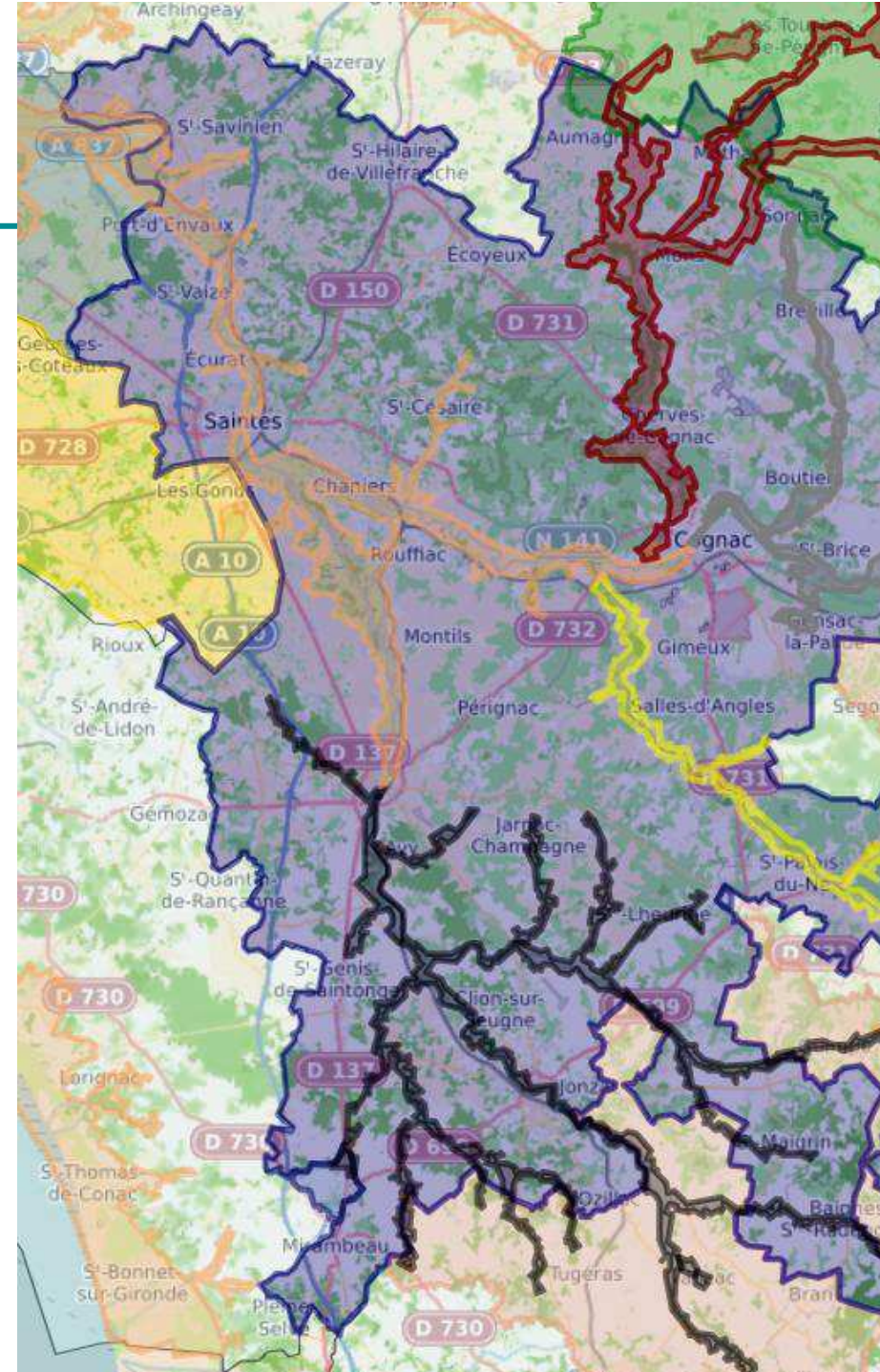


Les **MAEC adaptables à une durée de 3 ans, ouvertes en 2026**, seront les mesures :

- création de couverts CIFF,
- HBV1/2/3,
- eau COV5 - FER4/6 - PHY5,
- et les autres mesures biodiversité (ESP1à4 - MHU1/2/4 - MSL1/2 - OUV1/2) et pastoralisme (PRA1/2/3).

Lien carte interactive :

https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/maec-2026-bassin-versant-de-la-charente_1343214#10/45.621722/-0.308990



MAEc disponibles COSH

Mesures MAEC (outils de gestion)	Code MAEC	Type de mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha
MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 2	PHY5	Système	Terres arables	201,22 €
MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 2	FER4	Système	Terres arables	247,58 €
MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Réduction des pesticides - Grandes cultures	FER6	Système	Terres arables	212,17 €
MAEC Eau - Couverture - Pesticides - Grandes cultures 2	COV5	Système	Terres arables	283,57 €
MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 2	HBV2	Système	Terres arables, prairies permanentes	177,00 €
MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 3	HBV3	Système	Terres arables, prairies permanentes	233,25 €
MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles *	CIFF	Localisée	Terres arables, Cultures pérennes	652,29 €

➤ **MAEC EAU – réduction des pesticides - GC N2 (Phy5)**

Composition



Principaux éléments du cahiers des charges

- ☐ 10 % de cultures BNI* dont 1 point de Prairies Temporaires
- ☐ Sur au moins 90% des TA, interdiction monoculture sauf PT, légu.
- ☐ Détenir au plus 10 UGB herbivores.
- ☐ Réaliser un bilan IFT par campagne (dont 3 sur 5 accompagnés)
- ☐ Ne pas dépasser les seuils de référence des IFT Herbicides et IFT Hors Herbicides (à partir de l'année 2)

Mesure système

201 €/ha

Plafond max :

9000 €/an

**AAC CDA La Rochelle
BV Arnoult-Lucérat
BAC Coul. St Hippo
BVGQ**

MAEc EAU - Gestion fertilisation - Réduc. Pesticides

Mesure système
N3 : 212 €/ha
Plafond max N3 :
12000 €/an

Composition



AAC CDA La Rochelle
BV Arnoult-Lucérat
BAC Coul. St Hippo

Principaux éléments du cahiers des charges

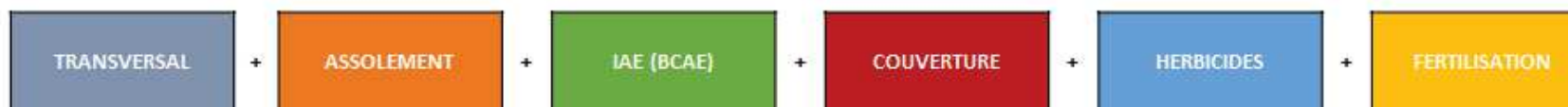
- ☐ 10 % de cultures BNI dont 1 point de Prairies Temporaires
- ☐ Détenir au plus 10 UGB herbivores.

- ☐ 90% des Prairies Permanentes de l'exploitation conduites en sans labour
- ☐ Ne pas dépasser la pression de référence en azote minéral de l'année indiquée
- ☐ Réaliser 2 mesures de reliquats par an par tranche de 20 ha – REH et RSH
- ☐ Atteindre cible REH en année 2 (défini par Opérateur MAEC)
- ☐ Réaliser 2 analyses de sol de l'Azote Potentiellement Minéralisable (APM) et 1 analyse d'effluent.

- ☐ Ne pas dépasser les seuils de référence des IFT Herbicides et IFT Hors Herbicides (à partir de l'année 2)
- ☐ Réaliser un bilan IFT par campagne (dont 2 sur 3 accompagnés)

MAEc EAU - Gestion fertilisation – Couverture - Réduc. Herbicides

Composition



Principaux éléments du cahiers des charges

- ☐ 90% des Prairies Permanentes de l'exploitation conduites en sans labour
- ☐ Ne pas dépasser la pression de référence en azote minéral* de l'année indiquée
- ☐ Réaliser 2 mesures de reliquats par an par tranche de 20 ha – REH et RSH
- ☐ Atteindre cible REH en année 2 (défini par Opérateur MAEC)
- ☐ Réaliser 2 analyses de sol de l'Azote Potentiellement Minéralisable (APM) et 1 analyse d'effluent.
- ☐ Sur 90 % des terres arables, avoir chaque année une couverture du sol de:
 - minimum 10 mois sur 12 en interculture longue
 - minimum 11 mois sur 12 en interculture courte.

NIVEAU 2

- ☐ En année 2 : ne pas dépasser un seuil d'IFT herbicide de référence

NIVEAU 3

- ☐ En année 4 : 0 herbicides sur les parcelles engagées

Mesure système

N2 : 248 €/ha

N3 : 343 €/ha

**Plafond max N2 :
12000 €/an**

**Plafond max N3 :
15000 €/an**

**AAC CDA La Rochelle
BV Arnoult-Lucérat
BAC Coul. St Hippo**

28

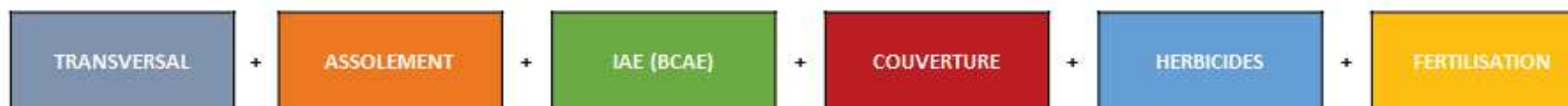
MAEc EAU - Gestion fertilisation – Couverture - Réduc. herbicide N 2

Mesure système

N2 : 248 €/ha

Plafond max N2 :
12000 €/an

Composition



AAC CDA La Rochelle
BV Arnoult-Lucérat
BAC Coul. St Hippo
BVGQ

Principaux éléments du cahiers des charges

- ☐ 90% des Prairies Permanentes de l'exploitation conduites en sans labour
- ☐ Ne pas dépasser la pression de référence en azote minéral* de l'année indiquée
- ☐ Réaliser 2 mesures de reliquats par an par tranche de 20 ha – REH et RSH
- ☐ Atteindre cible REH en année 2 (défini par Opérateur MAEC)
- ☐ Réaliser 2 analyses de sol de l'Azote Potentiellement Minéralisable (APM) et 1 analyse d'effluent.
- ☐ Sur 90 % des terres arables, avoir chaque année une couverture du sol de:
 - minimum 10 mois sur 12 en interculture longue
 - minimum 11 mois sur 12 en interculture courte.

NIVEAU 2

- ☐ En année 2 : ne pas dépasser un seuil d'IFT herbicide de référence

NIVEAU 3

- ☐ En année 4 : 0 herbicides sur les parcelles engagées

MAEc CLIMAT – Bien être ani. – Autono. Fourragère – Elevages herbi. N 2 et 3

Mesure système

N2 : 177 €/ha

N3 : 233 €/ha

Plafond N2 max :
9000 €/an

Plafond N3 max :
12000 €/an

Composition



ZI et tous BV

Principaux éléments du cahiers des charges

Niveau 2 / Niveau 3

☐ Respecter un chargement moyen annuel non nul et au maximum	1,7UGB/ha SF	1,5UGB/ha SF
☐ Respecter une part minimale de surface en herbe dans la SAU	70 %	75 %
☐ Respecter une part maximale de surface en maïs ensilage dans la SF	15 %	10 %
☐ Déclarer une part minimale de prairies permanentes	15 %	15 %

30

NIVEAU 2

- ☐ Respecter l'équilibre de fertilisation azotée

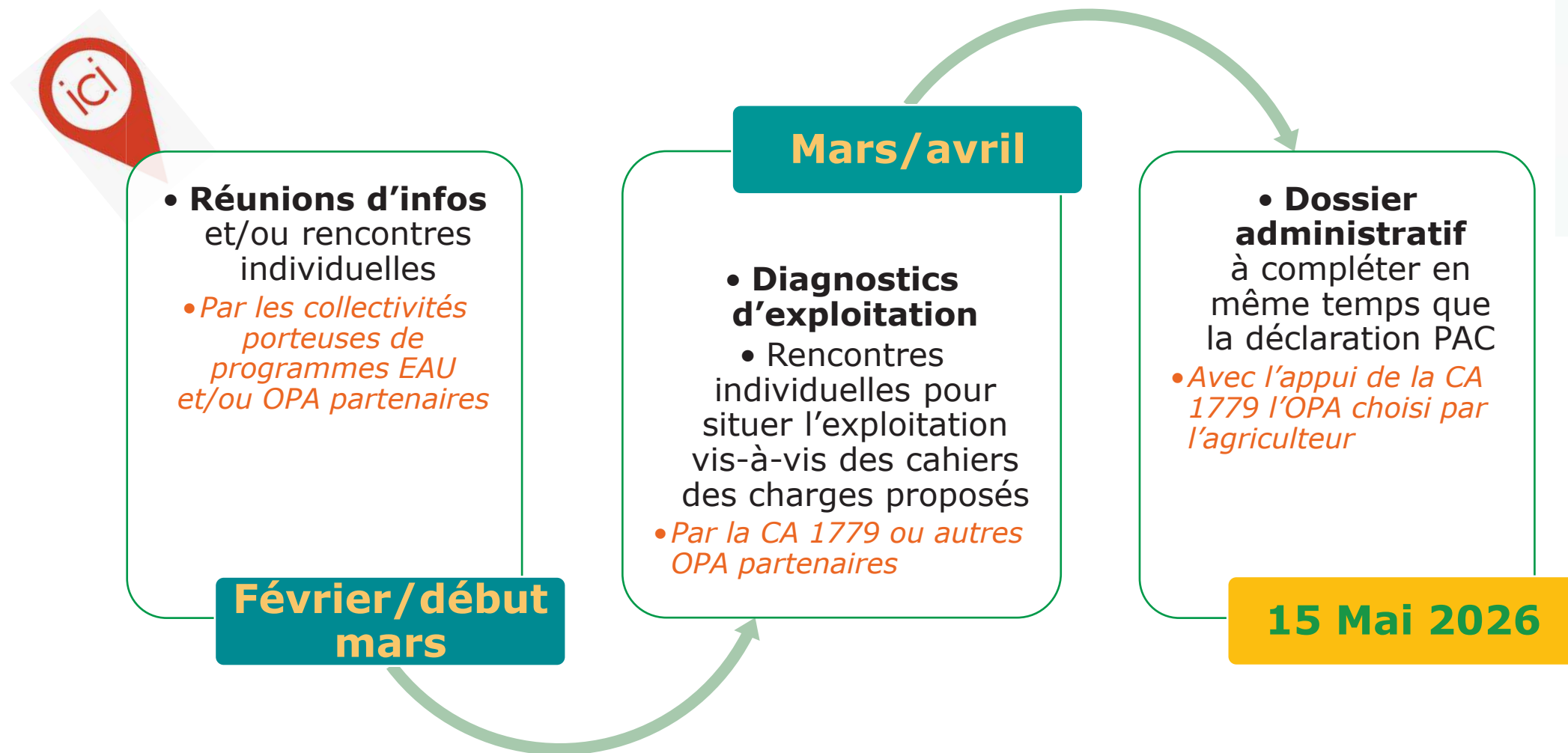
NIVEAU 3

- ☐ Limiter les apports de fertilisants azotés minéraux à 50 kg/ha/an sur PP et PT

- ☐ Respecter un niveau maximal annuel d'achats de concentrés (800 kg/UGB bovine, 1000 kg/UGB ovine, 1600 kg/UGB caprine)

- ☐ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur au moins 90% prairies permanentes et temporaires.
- ☐ A partir de l'année 2 : ne pas dépasser un seuil d'IFT herbicides et hors herbicides

➤ Calendrier / Contractualisation



➤ Démarche à suivre

- 1 – Se faire connaître par l’intermédiaire de la fiche de renseignements
- 2 – Dès que possible, les conseillers CA prennent RDV pour un accompagnement individuel



Jérôme FAURIOT

Edwige HERMOUET

Morgane LEBRAULT



CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES



ReSources

FICHE RENSEIGNEMENTS MAEC EAU 2026

J. FAURIOT – 5ème – 2026



Identification exploitant :

Structure :
Nom et prénom :
Commune :
Portable :

Territoires EAU concernés :

BV LANDRAIS
BV ARNOULT-LUCERAT
AAC DE LA CDA LA ROCHELLE
BAC COULONGE ST HIPPOLYTE
BV GQ

A retourner à Chambre d'agriculture
Charente-Maritime Deux-Sèvres
MAEc EAU, 3 Bd Vladimir 17100 SAINTES
jerome.fauriot@cma2s.chambagri.fr

Projet potentiel MAEc:

MAEc disponibles	Surface potentielle
0 herbi en Vignes	
Reduction herbi en GC	
Gestion ferti en GC	
Couverture et reduction herbi en GC	
Gestion ferti, couverture et reduc. Herbi en GC	
Création de prairie	
Préservation milieu humide	
Bien être animal / Semis direct	
Gestion quantitative en GC	

Contacts CIA 1779 :



Jérôme FAURIOT
Conseiller agro-environnement
Adhérent 17792026
Portable : 06.49.17.83.96
jerome.fauriot@cma2s.chambagri.fr



Edwige HERMOUET
Conseillère agro-environnement
Adhérente 17792026
Portable : 06.49.17.83.96
edwige.hermouet@cma2s.chambagri.fr



Morgane LEBRAULT
Conseillère agro-environnement
Adhérente 17792026
Portable : 06.49.17.83.96
morgane.lebrault@cma2s.chambagri.fr

➤ Questions / Remarques ?

Contacts MAEc Eau CIA 1779 :



Jérôme FAURIOT
Conseiller agro-environnement
Réfèrent 17 action BV/ReSources
Portable : 06.48.37.83.96
jerome.fauriot@cmds.chambagri.fr



33



Edwige HERMOUET
Conseillère agronomie et eau
Action BV/ReSources
Portable : 06.70.53.49.55
edwige.hermouet@cmds.chambagri.fr



Morgane LEBRAULT
Conseillère agroenvironnement et irrigation
Appui MAEc eau et AD
Portable : 06.77.38.12.86
morgane.lebrault@cmds.chambagri.fr





Merci pour votre attention.